



2025

Rapport du Compte Financier Unique

.....

MAIRIE DE



TOULOUSE

Table des matières

I.	Contexte et bilan	3
II.	La chaîne de l'épargne et l'équilibre du budget	4
III.	La section de fonctionnement	6
A.	Les recettes de fonctionnement	6
1.	Les flux financiers avec Toulouse Métropole	7
2.	Dotations, subventions et participations	8
3.	Le produit de la fiscalité directe locale	10
5.	Le produit de la fiscalité indirecte et les autres taxes locales	16
6.	Les autres produits de fonctionnement	18
7.	Reprise de provision	20
B.	Les dépenses de fonctionnement	20
1.	Les achats de biens et de services	21
2.	Les dépenses de personnel	22
3.	Les subventions et prestations	24
4.	Les provisions et autres charges de fonctionnement	26
5.	Les frais financiers	26
IV.	L'investissement et son financement	27
A.	Les dépenses d'investissement	27
1.	Les dépenses d'investissement par nature	27
2.	La Programmation Pluriannuelle des Investissements	28
B.	Le financement de l'investissement	32
1.	Les recettes propres d'investissement	32
2.	L'emprunt	34
V.	L'endettement	35
A.	Evolution de l'encours	35
B.	Capacité de désendettement	37
C.	Extinction de l'encours de dette	38
VI.	Conclusion	39

I. Contexte et bilan

L'année 2025 a été marquée par les incertitudes entourant la préparation de la Loi de Finances et les annonces gouvernementales relatives à la participation des collectivités territoriales à l'effort national de redressement des finances publiques. La Mairie de Toulouse a fait le choix d'une gestion prudente en construisant un budget contraint afin de préserver durablement ses équilibres financiers.

Il en résulte que les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 3,5 %. Cela traduit la maîtrise des charges engagée par l'ensemble des directions de la collectivité. Si les dispositions finalement adoptées dans la Loi de Finances pour 2025 n'ont pas eu d'impact aussi fort qu'initialement envisagé, les actions mises en œuvre ont permis à la collectivité de dégager des marges de manœuvre qui pourront être mobilisées dans l'avenir.

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 2 %. Cette évolution est portée par le dynamisme des bases de fiscalité directe, le rebond du marché immobilier qui favorise la progression des droits de mutation, l'augmentation des recettes liées à l'occupation du domaine public ainsi que par l'augmentation des concours financiers versés par Toulouse Métropole. La collectivité dégage, ainsi, une épargne de gestion de 108,04 M€, qui représente un volume très satisfaisant.

Après prise en compte du remboursement de la dette, l'épargne nette atteint 80,3 M€, en hausse de près de 35 M€ par rapport à 2024. Ce niveau traduit les effets des mesures de gestion engagées sur l'exercice, conjuguées au dynamisme des recettes. Il renforce significativement la capacité d'autofinancement de la collectivité tout en lui assurant la marge de manœuvre nécessaire pour faire face aux éventuelles contributions supplémentaires qui pourraient être demandées aux collectivités dans les prochaines années.

Avec 207,9 M€ de dépenses d'investissement réalisées en 2025, soit une hausse de 11,5 % sur un an, la Mairie de Toulouse poursuit l'exécution de sa Programmation Pluriannuelle des Investissements conformément aux objectifs fixés. Ces investissements, financés par l'épargne dégagée, les ressources propres d'investissement et un recours maîtrisé à l'emprunt, traduisent la volonté de la collectivité de maintenir un haut niveau d'équipement au service des habitants et de contribuer à soutenir l'activité économique locale et nationale.

II. La chaîne de l'épargne et l'équilibre du budget

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une baisse de 3,5 %, soit -21,85 M€, à la suite de la mobilisation de l'ensemble des directions qui, dans le cadre d'un effort collectif, ont pu maîtriser leurs charges. Cela a permis de répondre aux annonces faites par le gouvernement demandant aux collectivités de participer à l'effort de redressement des finances publiques sur cet exercice et les suivants. Hormis les intérêts d'emprunts en légère hausse, les autres postes de dépenses sont en recul dont la masse salariale grâce, notamment à des réorganisations.

La progression des recettes de fonctionnement est bien supérieure à celle constatée en 2024 (+ 14,3 M€ soit 2% contre +5,3 M€ entre 2023 et 2024). Cela s'explique essentiellement par le dynamisme des bases de fiscalité sur le bâti (particuliers et entreprises) (+10M€), la croissance des droits de mutations immobilières, les redevances versées par les exploitants de panneaux publicitaires ainsi que par les recettes de stationnement. Ce niveau de recettes permet de constituer un niveau d'épargne de gestion à 108,04 M€.

Le remboursement de l'annuité d'emprunt pèse sur l'épargne pour 27,75 M€ (+1,22 M€ par rapport à 2024).

Il en résulte une épargne nette de 80,30 M€ en hausse de 34,94 M€ par rapport à 2024.

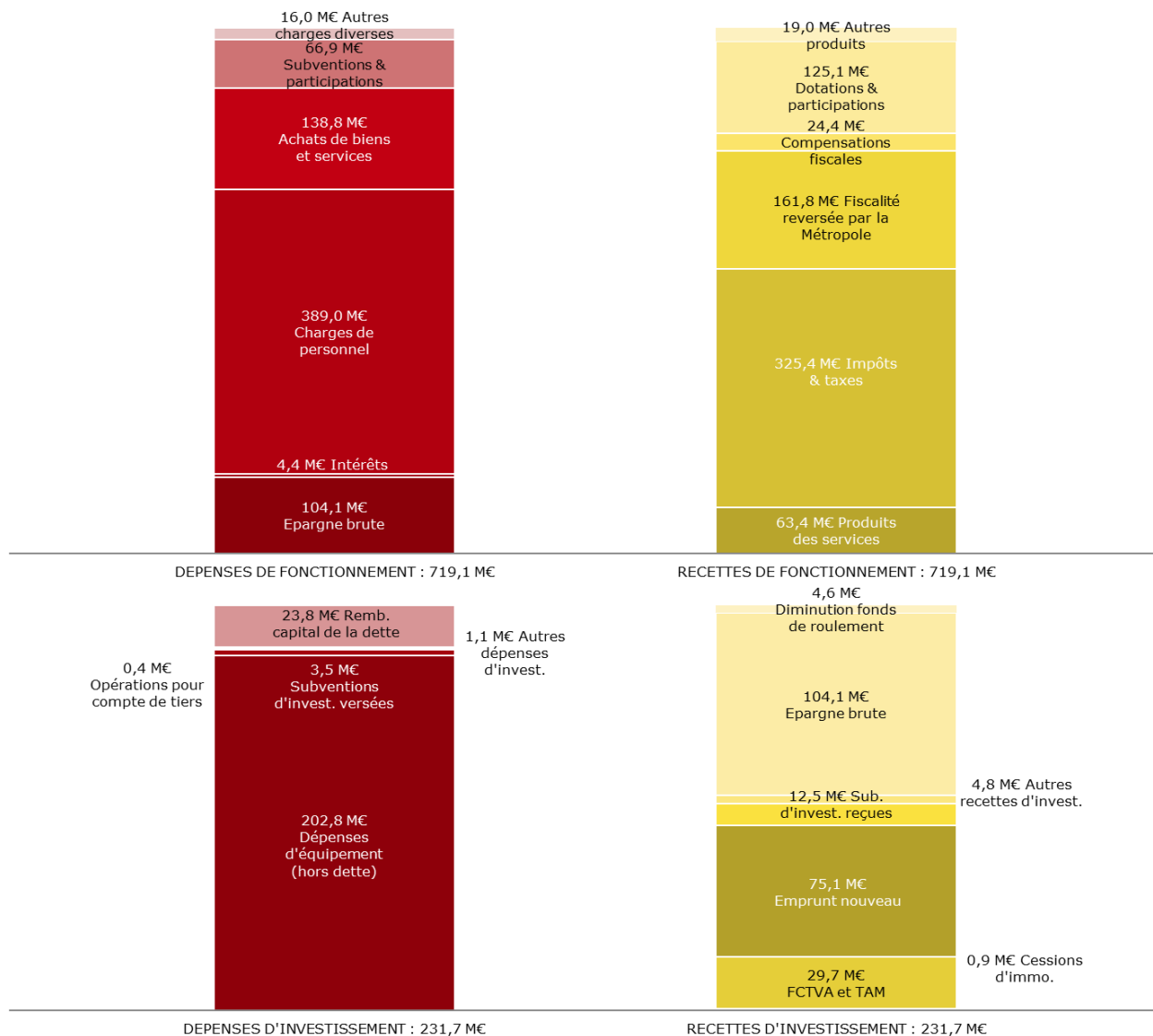
en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors prod. fi. & cessions)	629,76	651,54	699,01	704,31	718,61	2,0%	14,30
Produits des services	45,63	48,00	60,92	61,53	63,37	3,0%	1,85
Impôts et taxes	280,71	300,61	323,16	314,59	325,41	3,4%	10,82
Fiscalité reversée par la Métropole	158,69	152,69	155,99	158,05	161,79	2,4%	3,75
Compensations fiscales	17,96	19,92	22,14	23,47	24,39	3,9%	0,93
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	111,63	116,25	126,02	132,43	125,09	-5,5%	-7,34
Autres produits de gestion courante	12,54	7,94	7,54	8,45	14,75	74,6%	6,30
Autres recettes de fonctionnement	2,61	6,13	3,24	5,80	3,80	-34,5%	-2,00
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	564,74	580,53	605,30	632,43	610,57	-3,5%	-21,85
Achats de biens et services	132,95	138,92	146,14	149,68	138,75	-7,3%	-10,93
Charges de personnel	334,32	349,87	374,17	393,54	388,99	-1,2%	-4,54
Fonds de péréquation et autres versements	3,21	2,79	2,96	2,58	2,03	-21,0%	-0,54
Autres charges de gestion courante	81,34	85,04	76,63	79,91	75,97	-4,9%	-3,94
Autres charges de fonctionnement	12,92	3,91	5,39	6,72	4,82	-28,3%	-1,90
Epargne de gestion	65,02	71,00	93,71	71,88	108,04	50,3%	36,15
Charges financières nettes	1,98	2,06	3,80	3,28	3,90	18,8%	0,62
Epargne brute	63,05	68,95	89,91	68,60	104,14	51,8%	35,54
Taux d'épargne brute	10,01%	10,58%	12,86%	9,74%	14,49%	48,8%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	16,94	18,40	21,44	23,25	23,85	2,6%	0,59
Epargne nette	46,11	50,55	68,47	45,35	80,30	77,1%	34,94
Taux d'épargne nette	7,32%	7,76%	9,79%	6,44%	11,17%	73,5%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	108,21	132,98	150,49	186,37	207,86	11,5%	21,49
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cessions)	37,57	32,72	39,35	37,21	47,89	28,7%	10,67
Emprunt nouveau	40,02	34,14	61,02	20,10	75,09	273,7%	55,00

Les dépenses d'investissement hors dette affichent une progression de près de 21,5 M€ pour atteindre 208 M€. Cette évolution est en phase avec la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) et la dernière année de la mandature. L'objectif de réalisation de plus de 80 % de la PPI sera dépassé.

Leur financement est assuré par l'autofinancement dégagé, par 47,89 M€ de ressources propres d'investissement et par le recours à l'emprunt pour 75,09 M€.

Entre 2024 et 2025, le fonds de roulement diminue légèrement de 4,6 M€, une évolution prévue et maîtrisée qui a permis de limiter l'appel à l'emprunt dans un contexte de taux plus élevés que ces dernières années.

Structure du Compte Financier Unique 2025



III. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

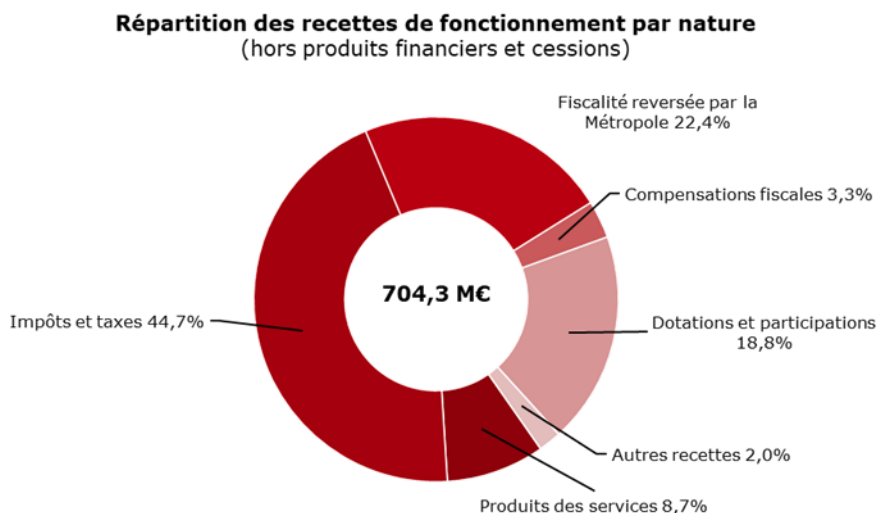
en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Produits des services	45,63	48,00	60,92	61,53	63,37	3,0%	1,85
Redevances et recettes d'utilisation du domaine	17,78	18,02	21,91	21,06	23,91	13,5%	2,85
Redevances et droits des services	20,47	22,76	30,14	33,15	31,93	-3,7%	-1,22
Mise à disposition de personnel	5,63	5,62	6,09	4,91	5,18	5,4%	0,27
Remboursement de frais	0,71	0,51	1,42	1,06	1,11	5,2%	0,06
Autres produits des services	1,04	1,09	1,37	1,35	1,24	-8,0%	-0,11
Impôts et taxes	280,71	300,61	323,16	314,59	325,41	3,4%	10,82
Fiscalité directe	233,98	241,75	269,31	270,54	273,88	1,2%	3,34
Fiscalité indirecte	46,52	58,53	53,54	44,05	51,50	16,9%	7,46
Autres impôts et taxes	0,21	0,33	0,31	0,00	0,02	3875,0%	0,02
Fiscalité reversée par la Métropole	158,69	152,69	155,99	158,05	161,79	2,4%	3,75
Attribution de compensation	145,81	137,85	138,17	138,06	140,07	1,5%	2,00
Dotation de solidarité communautaire	12,88	14,84	17,81	19,98	21,73	8,7%	1,74
Compensations fiscales	17,96	19,92	22,14	23,47	24,39	3,9%	0,93
Compensation des exonérations de TF et TH	17,41	19,01	20,50	22,23	23,49	5,6%	1,26
Autres compensations	0,55	0,92	1,64	1,23	0,90	-26,7%	-0,33
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	111,63	116,25	126,02	132,43	125,09	-5,5%	-7,34
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	72,53	74,06	75,89	78,82	81,91	3,9%	3,09
Participations	37,02	39,93	47,91	51,40	40,97	-20,3%	-10,43
Autres dotations et participations	2,08	2,25	2,22	2,22	2,22	0,0%	0,00
Autres produits de gestion courante	12,54	7,94	7,54	8,45	14,75	74,6%	6,30
Revenus des immeubles	2,53	2,12	1,59	1,92	2,13	11,1%	0,21
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	1,63	0,88	2,48	2,65	3,28	23,7%	0,63
Autres produits	8,39	4,94	3,48	3,88	9,34	140,8%	5,46
Autres recettes de fonctionnement	2,61	6,13	3,24	5,80	3,80	-34,5%	-2,00
Recettes de fonctionnement (hors prod. fi. & cessions)	629,76	651,54	699,01	704,31	718,61	2,0%	14,30

Les recettes de fonctionnement de la Mairie de Toulouse s'élèvent, pour l'exercice 2025, à 718,61 M€ soit +14,3 M€ par rapport à 2024.

Dans un contexte marqué par le maintien d'une politique de stabilité fiscale pour les ménages et les entreprises toulousaines, cette évolution repose principalement sur la dynamique des recettes fiscales, le rebond de certaines ressources liées à l'activité économique du territoire ainsi que sur l'accroissement des concours financiers versés par Toulouse Métropole. Elle est toutefois partiellement atténuée par la diminution des participations perçues, notamment celles de la Caisse d'Allocations Familiales, après les niveaux exceptionnellement élevés constatés en 2023 et 2024 dans le cadre de la réforme des modalités de financement de la Petite Enfance et des activités périscolaires.

L'exercice 2025 est ainsi marqué par la hausse de la Dotation de Solidarité Communautaire (+1,7 M€), la progression du produit de fiscalité directe (+3,3 M€), le rebond des droits de mutation à titre onéreux dans un contexte de reprise du marché immobilier (+6,4 M€) ainsi que par le dynamisme des recettes liées à l'occupation du domaine public. Ces

évolutions favorables permettent de compenser la baisse des participations et de conforter la solidité des ressources de fonctionnement de la collectivité.



1. Les flux financiers avec Toulouse Métropole

a) L'attribution de compensation (AC) : 140,07 M€

L'attribution de compensation (AC) de la Mairie de Toulouse a été révisée à la suite de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 3 novembre 2025.

Cette révision fait apparaître :

- une charge négative de 3,5 M€ liée à la compétence vélo libre-service (VLS). A noter, le montant de l'AC 2024 intégrait déjà une première évaluation de cette compétence VLS pour 2,8 M€, ce qui fait apparaître un solde négatif de 0,66 M€ pour 2025.
- une charge positive de 1,56 M€ relative au transfert des abris-voyageurs.

La retenue pour transfert de compétences s'élève au total à 0,9 M€ (charge positive).

Le montant de l'AC est par ailleurs affecté par l'actualisation de la retenue au titre des services communs, fixée à 37,1 M€.

Pour mémoire, le calcul des services communs de l'année N intègre désormais :

- une provision pour l'exercice N : basée sur l'exécution réelle du 1er janvier au 30 septembre et sur une provision du 1er octobre au 31 décembre ;
- la régularisation de l'exécution couvrant la période du 1er octobre au 31 décembre de l'année N-1.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, l'attribution de compensation s'élève à 140,1 M€ en 2025.

b) La dotation de solidarité communautaire (DSC) : 21,7 M€

La commune perçoit une dotation de solidarité communautaire (DSC) qui est composée de 4 parts :

- **Part « tronc commun »** calculée selon les critères suivants : population INSEE de l'année en cours et indices de péréquation de l'année précédente, à savoir le potentiel fiscal par habitant (pour 75 % de l'indicateur de péréquation), le revenu par habitant (pour 25 % de l'indicateur de péréquation) et enfin l'effort fiscal qui vient pondérer cet indicateur. Le montant de cette part s'élève à 20,3 M€ en 2025.
- **Part « garantie DGF »** introduite en 2013 : cette nouvelle part avait pour objectif d'éviter que des communes souffrant d'une insuffisance forte de leurs moyens au regard des communes de même taille soient pénalisées par la réforme des critères de répartition de la DGF. Le montant de cette part s'élève à 1,18 M€ en 2025.
- **Part « dynamique des bases restituée à la commune »** : créée en 2022 à la suite du transfert de taxe foncière réalisé en 2021. Elle bénéficie aux communes connaissant une progression des bases de foncier bâti supérieure à la moyenne métropolitaine. Le montant de cette part s'élève à 0,2 M€ en 2025.
- **Part « rattrapage »** : en sont bénéficiaires les communes ayant une insuffisance de ressources (ramenées à l'habitant), sous réserve d'avoir un effort fiscal comparable à la moyenne du territoire. La mairie de Toulouse n'y est pas éligible.

Au total, le montant de la DSC de la Mairie de Toulouse s'élève à 21,7 M€ en 2025, en hausse de 8,7 % (+1,7 M€) par rapport à 2024. C'est la conséquence des décisions prises par Toulouse Métropole qui a voté une progression de 1,5 M€ de la DSC, à laquelle vient s'ajouter la restitution de la dynamique des bases fiscales, transférées dans le cadre de l'harmonisation de la TEOM, pour 1,8 M€.

2. Dotations, subventions et participations

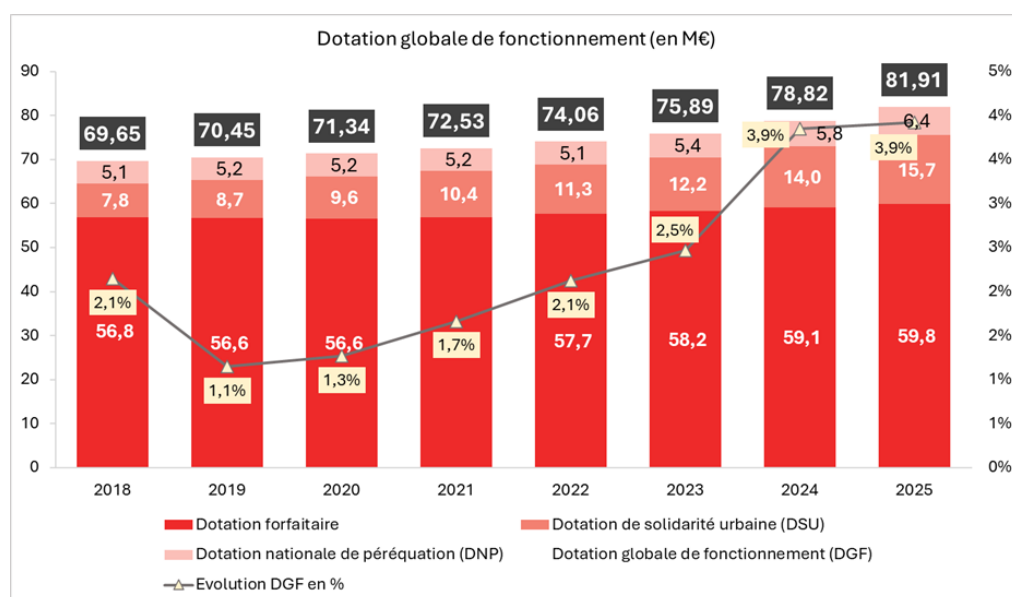
en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	72,53	74,06	75,89	78,82	81,91	3,9%	3,09
Dotation forfaitaire	56,94	57,66	58,23	59,07	59,83	1,3%	0,76
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	10,42	11,27	12,24	13,99	15,70	12,2%	1,71
Dotation nationale de péréquation (DNP)	5,16	5,13	5,42	5,76	6,38	10,7%	0,62
Participations	37,02	39,93	47,91	51,40	40,97	-20,3%	-10,43
Participations - Etat	5,59	6,39	5,68	9,33	6,80	-27,2%	-2,53
Participations - Autres organismes	31,29	33,42	42,14	41,80	34,08	-18,5%	-7,72
Autres participations	0,15	0,13	0,09	0,26	0,09	-66,2%	-0,17
Autres dotations et participations	2,08	2,25	2,22	2,22	2,22	0,0%	0,00
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	111,63	116,25	126,02	132,43	125,09	-5,5%	-7,34

a) Les dotations

La dotation globale de fonctionnement (DGF) de la Mairie de Toulouse se compose de trois dotations :

- La dotation forfaitaire s'élève à 59,8 M€, en hausse de 1,3 % par rapport à 2024, en raison de la croissance de la population communale ;
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) s'élève à 15,7 M€, niveau équivalent à 2024 ;
- La dotation nationale de péréquation (DNP) s'élève à 6,4 M€, en hausse de 10,7 % par rapport à 2024.

Soit une dotation totale de 81,9 M€ pour 2025, en progression de 1,7 % par rapport à l'exercice précédent.



b) Les participations

Les participations sont en baisse de 20 %, soit -10,4 M€ par rapport à 2024 et atteignent un montant de 40,97 M€ (après une hausse de +7% en 2024).

En 2025, la dotation de **l'État** au titre de l'accompagnement financier de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans (loi Blanquer) s'est établie à 2,7 M€, correspondant à la prise en charge de l'année scolaire 2023-2024. Ce montant est en retrait par rapport à 2024, année au cours de laquelle cette participation avait atteint exceptionnellement 5,4 M€ en raison du versement simultané de deux années scolaires.

Par ailleurs, les activités périscolaires ont bénéficié de 1,6 M€ via le Fonds de soutien au développement. La dotation allouée par l'État aux communes pour le traitement des titres sécurisés s'est élevée à 0,8 M€. L'État a également contribué à hauteur de 0,53 M€ au financement du fonctionnement des cantines scolaires, en subventionnant, par l'intermédiaire de FranceAgriMer, la fourniture et la distribution de lait ainsi que de fruits et légumes dans les établissements. Enfin, les citées éducatives du Mirail et du secteur Nord ont bénéficié d'un soutien de 0,37 M€.

Les **participations des autres contributeurs**, constituées majoritairement par celles de la **Caisse d'Allocations Familiales**, affichent une baisse de 7,72 M€ et atteignent 34 M€. Les exercices 2023 et 2024 avaient bénéficié de recettes exceptionnellement élevées au regard des nouvelles modalités de financement du Contrat Enfance Jeunesse, remplacé par la Convention Territoriale Globale et le Bonus Territoire. Ce changement avait conduit à la perception de la totalité des montants dus au titre des exercices précédents, ainsi qu'une provision de 70 % au titre de 2023 pour la Petite Enfance et 2024 pour les Centres de Loisirs Associés à l'Ecole. Par conséquent, en 2025, les participations pour l'enfance loisirs (3,4 M€) et des CLAE (6,7 M€) sont en diminution par rapport à 2024. Ces éléments doivent également être appréciés au regard du transfert progressif des financements de la

CAF vers les gestionnaires, ayant conduit à une baisse corrélative des subventions versées par la collectivité et des coûts supportés dans le cadre des marchés et délégations. Les participations pour les activités de la petite enfance (22,6 M€) diminuent légèrement. Cette évolution s'explique notamment par des ajustements de périmètre et des décalages calendaires dans la contractualisation de certaines structures, ainsi que par l'évolution du nombre d'agréments.

Les **Autres dotations et participations** restent stables et sont principalement constituées de la dotation générale de décentralisation pour 2,07 M€.

3. Le produit de la fiscalité directe locale

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%) n/n-1	Evolution (M€) n/n-1
Taxe d'Habitation (TH)	123,45	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	222,55	231,29	247,66	258,06	265,78	3,0%	7,71
Taxe sur Foncier Non Bâti (TFNB)	0,33	0,34	0,31	0,31	0,38	21,8%	0,07
Rôles complémentaires et suppl. TF et TH	2,61	0,69	1,40	1,05	1,75	66,9%	0,70
Taxe d'Habitation sur résidences secondaires	8,65	9,43	19,93	11,12	5,97	-46,3%	-5,14
Fiscalité locale directe	233,98	241,75	269,31	270,54	273,88	1,2%	3,34

Le produit fiscal 2025 s'élève à 273,88 M€, en augmentation de 1,2% (+3,3 M€) par rapport à 2024. Ces recettes représentent 38 % des recettes de fonctionnement.

Cette hausse résulte principalement de l'augmentation de 3 % (+7,7 M€) du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), qui constitue à elle seule 97 % du produit total de la fiscalité directe locale pour la Mairie de Toulouse. Le produit de cette taxe atteint 265,8 M€ en 2025.

A l'inverse, le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) connaît une forte baisse de 46,3 % (-5,1 M€) en 2025, et s'élève à 5,97 M€. Cette diminution découle de la mise en œuvre du dispositif déclaratif Gérer mes biens immobiliers (GMBI), instauré par l'Etat en 2023 à la suite de la suppression définitive de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales. Ce nouveau système avait conduit à classer à tort certains biens comme résidences secondaires, entraînant une révision des bases et donc une baisse du produit fiscal en 2025.

Enfin, le produit de la taxe sur les propriétés non bâties (TFPNB) progresse de 22,9 % par rapport à 2024 pour atteindre 0,38 M€ en 2025.

a) Taux de la fiscalité directe

Les taux d'impositions votés par la ville sont restés stables en 2025. Les taux appliqués sont présentés ci-dessous :

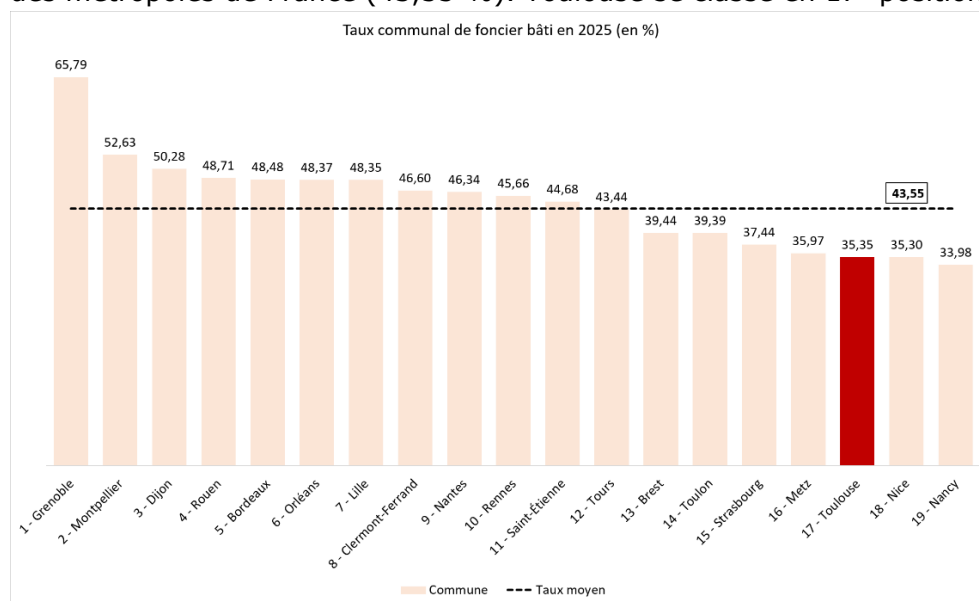
Taxe	Taux votés en 2025	Moyenne de la strate
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	35,35	41,48
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	59,74	37,68
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	18,25	27,57

Sources : DGFIP

Les taux de la fiscalité directe sont comparés à ceux des villes centres des métropoles de France¹.

i. Foncier bâti

Le taux de foncier bâti de Toulouse s'élève à 35,35 % en 2025, inférieur au taux moyen² des métropoles de France (43,55 %). Toulouse se classe en 17^e position.

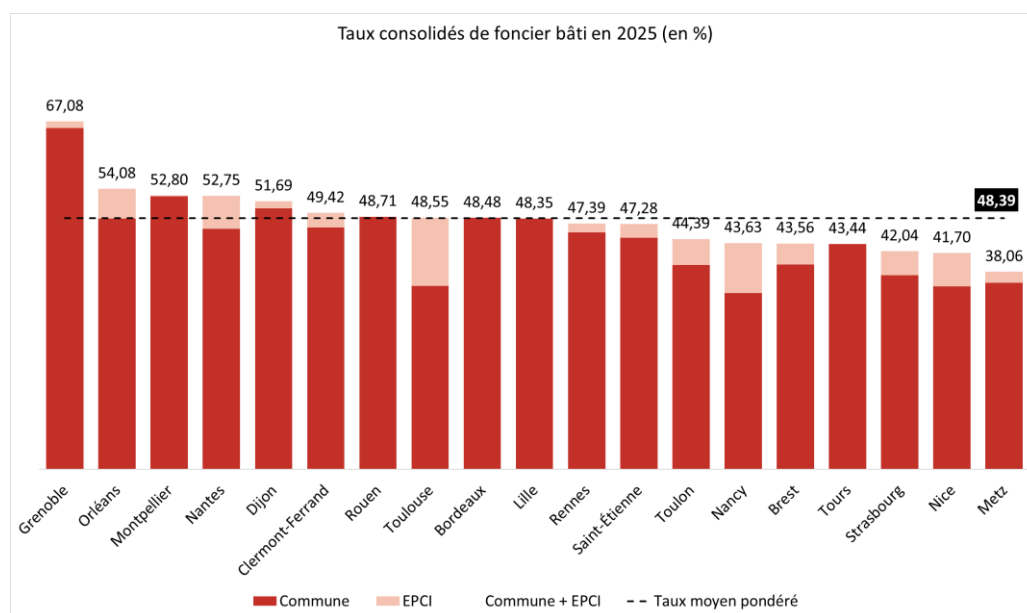


En consolidation, le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (commune et EPCI) apparaît à 48,55 % en 2025. Le taux consolidé (ville de Toulouse et Métropole) se classe ainsi en 8^{ème} position des territoires métropolitains, légèrement au-dessus de la moyenne évaluée à 48,39 %³.

¹ Panel constitué des villes centres des 19 métropoles de France hors métropoles à statut particulier (Métropole du Grand Paris, Métropole d'Aix-Marseille-Provence) et collectivité à statut particulier (Métropole de Lyon).

² Le taux moyen du panel est calculé sous forme de taux moyen pondéré, afin de tenir compte du poids réel de chaque commune dans la fiscalité locale. Les communes ne disposant pas de bases fiscales équivalentes, une moyenne simple fausserait la comparaison en attribuant le même poids à une plus petite ville qu'à une grande. Le taux moyen pondéré reflète donc plus fidèlement le niveau d'imposition effectif du panel.

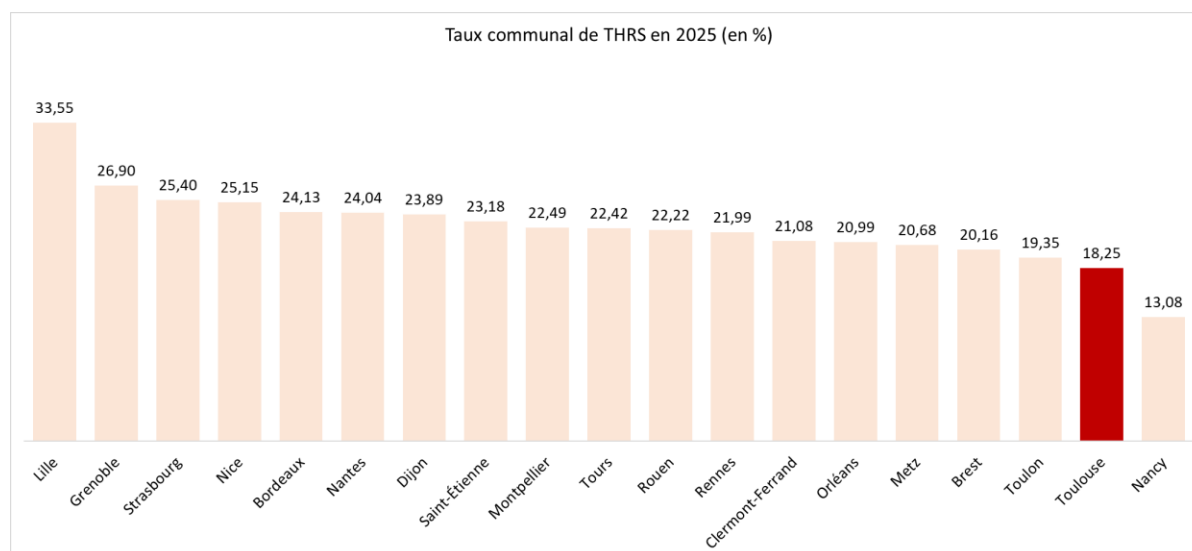
³ En l'absence d'informations relatives aux bases d'imposition 2025, la moyenne pondérée a été calculée à partir des bases fiscales définitives N-1. Cette méthode est couramment utilisée car les bases N ne sont pas encore définitivement connues. Les bases N-1 constituent ainsi la dernière référence fiscale fiable disponible.



Seules les Métropoles de Bordeaux, Lille, Rouen et Tours n'ont pas voté de taux intercommunaux de foncier bâti.

ii. Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)

Le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) de la ville s'élève à 18,25 %, il constitue l'un des plus faibles des villes du panel.



iii. Foncier non-bâti

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) de la ville s'élève à 59,74 %, au-dessus de la moyenne des villes de l'échantillon (56,32 %).

4. Evolution du poids des cotisations de fiscalité locale des ménages entre 2013 et 2025

Le poids des cotisations des ménages a sensiblement évolué entre 2013 et 2025 notamment du fait de :

- La suppression de la taxe d'habitation (TH) entre 2018 et 2023 ;
- La hausse des taux d'imposition en 2015 pour la mairie de Toulouse et en 2015 et 2016 pour Toulouse Métropole ;
- L'actualisation de la croissance des valeurs locatives, à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) depuis 2018.

A titre d'exemple, ces évolutions sont mesurées dans les tableaux ci-dessous pour 4 catégories de contribuables qui avaient été taxés en 2013 à partir de la valeur locative moyenne de la commune de Toulouse soit 3 333 €.

Une telle valeur locative correspond à :

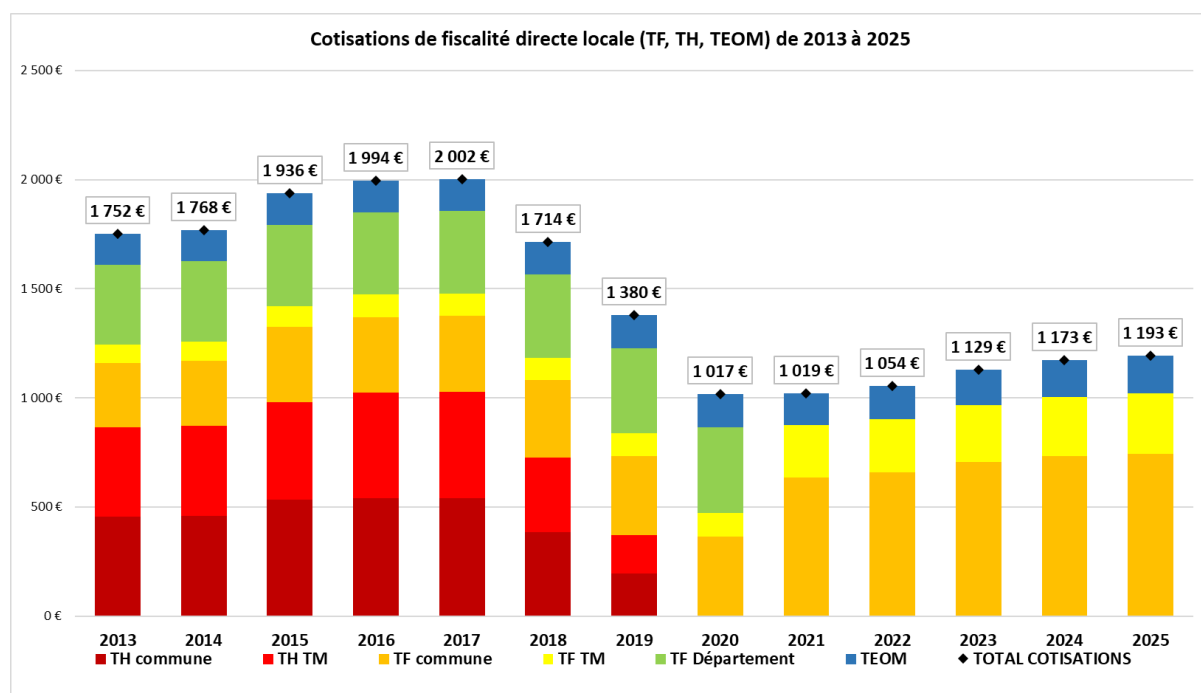
- Un appartement de 4 pièces de 80 m² dans le quartier des Sept Deniers construit en 1976 ;
- Une maison de 73 m² avec garage dans le quartier de la Roseraie construite en 1955.

Les cotisations calculées prennent en compte :

- La suppression de la TH pour un contribuable dont le revenu fait partie des 80 % les plus faibles et dont le dégrèvement a été fait entre 2018 et 2020 (pour les 20% restant le dégrèvement de TH a été opéré entre 2021 et 2023) ;
- Le nombre de personnes à charge qui varie selon les cas présentés et qui impacte les abattements à la TH ;
- Les variations de taux appliquées sur la période ;
- L'actualisation annuelle des valeurs locatives.

a) Exemple 1 : propriétaire (2 adultes) sans enfants

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TH commune	456 €	460 €	534 €	539 €	541 €	383 €	196 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TH TM	409 €	413 €	448 €	484 €	486 €	344 €	176 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TF commune	294 €	297 €	344 €	348 €	349 €	353 €	361 €	364 €	636 €	658 €	704 €	732 €	744 €
TF TM	86 €	87 €	95 €	102 €	103 €	104 €	106 €	107 €	237 €	246 €	263 €	273 €	278 €
TF Département	365 €	368 €	372 €	375 €	377 €	381 €	390 €	393 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TEOM	142 €	143 €	144 €	146 €	146 €	148 €	151 €	153 €	146 €	151 €	161 €	168 €	171 €
TOTAL COTISATIONS	1 752 €	1 768 €	1 936 €	1 994 €	2 002 €	1 714 €	1 380 €	1 017 €	1 019 €	1 054 €	1 129 €	1 173 €	1 193 €
Variation/N-1	16 €	168 €	58 €	8 €	-288 €	-334 €	-363 €	2 €	35 €	75 €	44 €	20 €	
%	0,9%	9,5%	3,0%	0,4%	-14,4%	-19,5%	-26,3%	0,2%	3,4%	7,1%	3,9%	1,7%	
Variation/2013	16 €	184 €	242 €	250 €	-38 €	-372 €	-735 €	-733 €	-698 €	-623 €	-579 €	-559 €	
%	0,9%	10,5%	13,8%	14,3%	-2,2%	-21,2%	-41,9%	-41,8%	-39,8%	-35,6%	-33,1%	-31,9%	

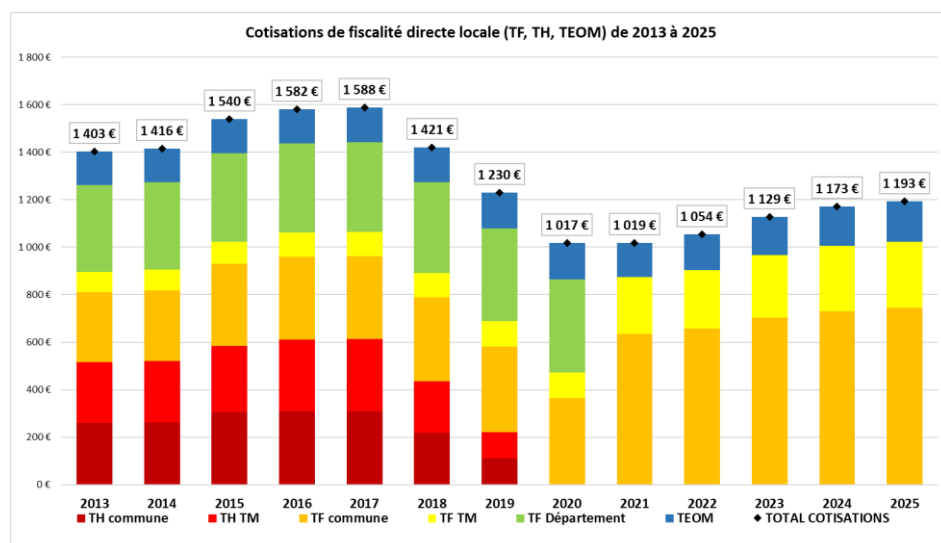


Le contribuable économise 559 euros par an par rapport à 2013, et a bénéficié d'un gain de pouvoir d'achat cumulé de 3 645 euros sur la période.

b) Exemple 2 : propriétaire (2 adultes) avec 2 enfants

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TH commune	261 €	263 €	306 €	309 €	310 €	219 €	112 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TH TM	256 €	258 €	280 €	302 €	304 €	215 €	110 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TF commune	294 €	297 €	344 €	348 €	349 €	353 €	361 €	364 €	636 €	658 €	704 €	732 €	744 €
TF TM	86 €	87 €	95 €	102 €	103 €	104 €	106 €	107 €	237 €	246 €	263 €	273 €	278 €
TF Département	365 €	368 €	372 €	375 €	377 €	381 €	390 €	393 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TEOM	142 €	143 €	144 €	146 €	146 €	148 €	151 €	153 €	146 €	151 €	161 €	168 €	171 €
TOTAL COTISATIONS	1 403 €	1 416 €	1 540 €	1 582 €	1 588 €	1 421 €	1 230 €	1 017 €	1 019 €	1 054 €	1 129 €	1 173 €	1 193 €

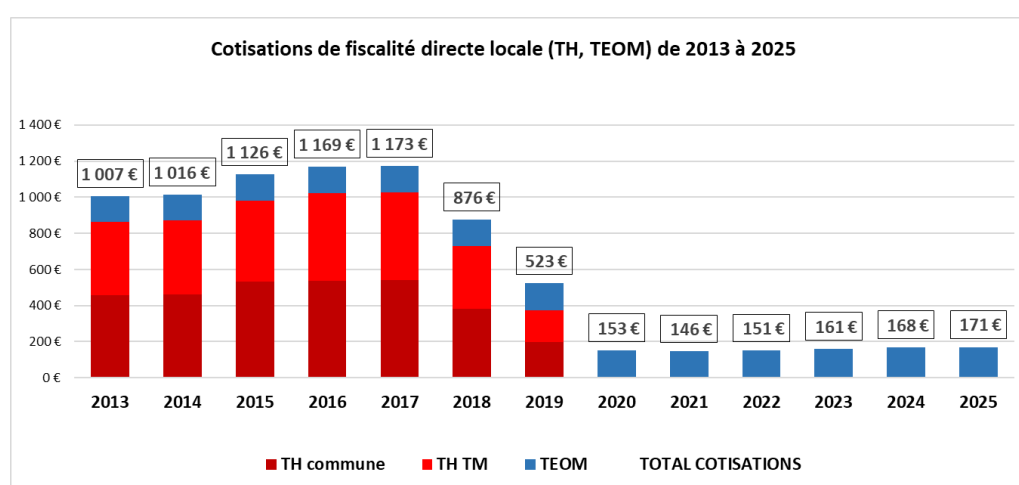
Variation/N-1	13 €	124 €	42 €	6 €	-167 €	-191 €	-213 €	2 €	35 €	75 €	44 €	20 €
%	0,9%	8,7%	2,7%	0,4%	-10,5%	-13,4%	-17,3%	0,2%	3,4%	7,1%	3,9%	1,7%
Variation/2013	13 €	136 €	178 €	185 €	17 €	-173 €	-386 €	-384 €	-350 €	-275 €	-231 €	-211 €
%	0,9%	9,7%	12,7%	13,2%	1,2%	-12,4%	-27,5%	-27,4%	-24,9%	-19,6%	-16,4%	-15,0%



Le contribuable économise 211 euros par an par rapport à 2013, et a bénéficié d'un gain de pouvoir d'achat cumulé de 1 481 euros sur la période.

c) Exemple 3 : locataire (2 adultes) sans enfant

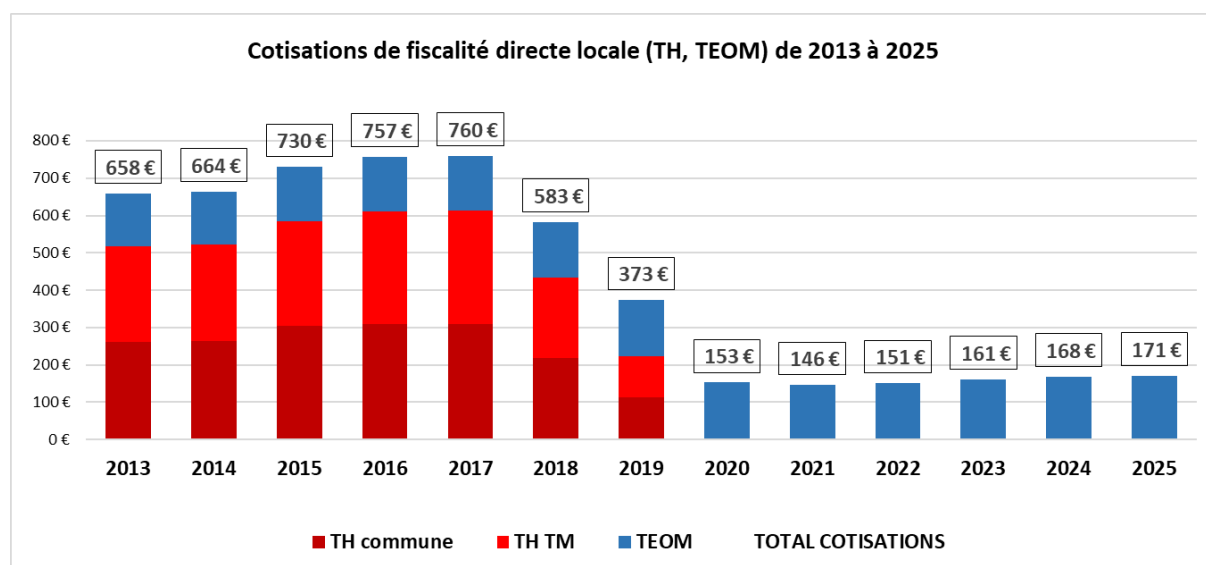
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TH commune	456 €	460 €	534 €	539 €	541 €	383 €	196 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TH TM	409 €	413 €	448 €	484 €	486 €	344 €	176 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TEOM	142 €	143 €	144 €	146 €	146 €	148 €	151 €	153 €	146 €	151 €	161 €	168 €	171 €
TOTAL COTISATIONS	1 007 €	1 016 €	1 126 €	1 169 €	1 173 €	876 €	523 €	153 €	146 €	151 €	161 €	168 €	171 €
Variation/N-1	9 €	110 €	43 €	5 €	-298 €	-353 €	-370 €	-7 €	5 €	11 €	6 €	3 €	
%	0,9%	10,8%	3,8%	0,4%	-25,4%	-40,3%	-70,8%	-4,5%	3,4%	7,1%	3,9%	1,7%	
Variation/2013	9 €	119 €	162 €	167 €	-131 €	-484 €	-854 €	-861 €	-856 €	-845 €	-839 €	-836 €	
%	0,9%	11,8%	16,1%	16,6%	-13,0%	-48,0%	-84,8%	-85,5%	-85,0%	-84,0%	-83,3%	-83,1%	



Le contribuable économise 836 euros par an par rapport à 2013, et a bénéficié d'un gain de pouvoir d'achat cumulé de 5 248 euros sur la période.

d) Exemple 4 : locataire (2 adultes) avec 2 enfants

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TH commune	261 €	263 €	306 €	309 €	310 €	219 €	112 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TH TM	256 €	258 €	280 €	302 €	304 €	215 €	110 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TEOM	142 €	143 €	144 €	146 €	146 €	148 €	151 €	153 €	146 €	151 €	161 €	168 €	171 €
TOTAL COTISATIONS	658 €	664 €	730 €	757 €	760 €	583 €	373 €	153 €	146 €	151 €	161 €	168 €	171 €
Variation/N-1	6 €	65 €	27 €	3 €	-177 €	-209 €	-221 €	-7 €	5 €	11 €	6 €	3 €	
%	0,9%	9,9%	3,7%	0,4%	-23,3%	-35,9%	-59,1%	-4,5%	3,4%	7,1%	3,9%	1,7%	
Variation/2013	6 €	71 €	98 €	101 €	-76 €	-285 €	-506 €	-512 €	-508 €	-497 €	-491 €	-488 €	
%	0,9%	10,8%	15,0%	15,4%	-11,5%	-43,3%	-76,8%	-77,9%	-77,1%	-75,5%	-74,5%	-74,1%	



Le contribuable économise 488 euros par an par rapport à 2013, et a bénéficié d'un gain de pouvoir d'achat cumulé de 3 084 euros sur la période.

En conclusion, chaque catégorie de contribuables a bénéficié d'une baisse sensible de ses cotisations malgré la revalorisation des valeurs locatives, sachant que toutefois :

- Les principaux bénéficiaires sont les locataires, qui ne contribuent plus qu'à la TEOM.
- La suppression de la taxe d'habitation est moins avantageuse pour les ménages ayant des enfants car ces contribuables bénéficiaient de forts abattements instaurés par la mairie de Toulouse au titre des personnes à charge.

Au total, l'ensemble des contribuables toulousains a bénéficié entre 2013 et 2025 de 87 millions d'euros d'économies d'impôts.

5. Le produit de la fiscalité indirecte et les autres taxes locales

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Fiscalité indirecte	46,52	58,53	53,54	44,05	51,50	16,93%	7,46
Taxe add. droits de mutation et publicité foncière	31,69	36,57	26,93	21,77	28,19	29,5%	6,42
Taxe sur l'électricité	7,56	9,82	13,45	10,68	10,42	-2,5%	-0,26
Prélèvement sur les produits des jeux	3,54	7,76	8,80	6,99	8,25	17,9%	1,26
Taxes locale sur la publicité extérieure	2,01	1,97	2,02	2,00	2,03	1,6%	0,03
Droits de place	1,63	2,31	2,25	2,50	2,51	0,4%	0,01
Autres taxes indirectes (Taxe sur les pylônes)	0,09	0,09	0,10	0,11	0,11	5,2%	0,01
Autres impôts et taxes	0,21	0,33	0,31	0,00	0,02	3875,0%	0,02
Fiscalité indirecte et autres taxes	46,73	58,86	53,84	44,05	51,52	16,97%	7,48

Le produit de la fiscalité indirecte et des autres taxes s'établit à 51,5 M€ en 2025, en hausse de 17 % (+7,5 M€) par rapport à 2024.

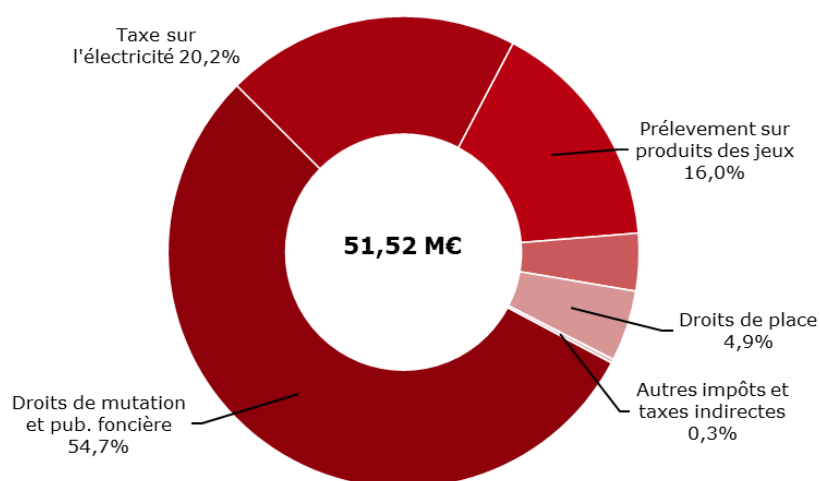
Les **droits de mutation à titre onéreux** (DMTO) atteignent 28,1 M€, soit une hausse de 29,5 % par rapport à 2024. Après deux années de forte baisse en 2023 et 2024 liées au ralentissement du marché immobilier, le produit a connu un rebond en 2025, porté par une reprise de l'activité immobilière.

Le **produit de la taxe sur l'électricité** s'élève à 10,4 M€ en 2025, en diminution de 2,5 % par rapport à l'année précédente. Depuis 2023, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est progressivement intégrée à la taxe nationale TICFE (taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité), appelée également accise sur l'électricité. Une part de cette taxe nationale est reversée à la commune selon des modalités tenant compte notamment de l'inflation et de l'évolution de la consommation d'électricité enregistrée sur son territoire. Le dispositif est désormais géré par la DGFIP qui assure le calcul et le reversement à la collectivité.

Le **prélèvement sur les produits des jeux** atteint 8,2 M€ en 2025, en progression de 18 % (+1,3 M€) par rapport à l'année précédente.

Enfin, la **taxe sur la publicité extérieure (TLPE)** s'élève à 2 M€, en hausse de 1,6 %, tandis que les **droits de place** augmentent très légèrement de 0,4 % pour atteindre 2,5 M€.

Répartition des impôts et taxes indirects par nature



6. Les autres produits de fonctionnement

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Redevances d'utilisation du domaine	17,78	18,02	21,91	21,06	23,91	13,5%	2,85
Redevance d'occupation du domaine public	4,67	4,74	5,20	0,91	3,62	299,1%	2,71
Red. stationnement et forfait post-stationnement	9,67	9,44	11,87	14,30	15,16	6,0%	0,86
Autres redevances d'utilisation du domaine	3,43	3,84	4,84	5,85	5,13	-12,4%	-0,72
Redevances et droits des services	20,47	22,76	30,14	33,15	31,93	-3,7%	-1,22
Red. et droits des services à caractère culturel	0,90	2,00	2,05	2,79	2,32	-16,7%	-0,47
Red. et droits des services à caractère sportif	1,87	1,66	3,59	2,14	2,65	23,9%	0,51
Red. et droits des services à caractère social et de loi	3,36	5,44	8,66	9,27	9,92	7,0%	0,65
Red. et droits serv. périscolaires et d'enseignement	13,86	13,04	14,96	17,98	16,11	-10,4%	-1,87
Autres redevances et droits des services	0,48	0,63	0,89	0,97	0,93	-3,6%	-0,03
Mise à disposition de personnel	5,63	5,62	6,09	4,91	5,18	5,4%	0,27
Au groupement de communes de rattachement	5,22	4,67	5,21	4,05	4,53	11,9%	0,48
Autres mises à disposition	0,40	0,95	0,87	0,86	0,64	-25,0%	-0,21
Remboursement de frais	0,71	0,51	1,42	1,06	1,11	5,2%	0,06
Par le groupement de communes de rattachement	0,54	0,34	0,40	0,20	0,75	265,0%	0,54
Autres remboursements de frais	0,17	0,16	1,01	0,85	0,36	-57,3%	-0,49
Autres produits des services	1,04	1,09	1,37	1,35	1,24	-8,0%	-0,11
Produits des services	45,63	48,00	60,92	61,53	63,37	3,0%	1,85

Directement dépendants de l'activité des services publics, les produits des services ont connu, en 2025, une évolution favorable (+1,85%).

a) Les redevances et recettes liées à l'occupation du domaine public

Les redevances et recettes relatives à l'utilisation du domaine **public** sont en progression en 2025 avec un montant total de 23,91 M€ :

- les redevances pour occupation du domaine public atteignent près de 3,7 M€ et concernent notamment les opérateurs téléphoniques et les exploitants de panneaux publicitaires. Cet item est en très forte hausse par rapport à 2024 (+299%) du fait des recettes versées par le délégataire pour les abris voyageurs et le mobilier urbain (2,2 M€) ;
- les redevances de stationnement sont en hausse par rapport à 2024 (+1M€) et s'élèvent à 11,8 M€. La recette en lien avec le forfait post-stationnement perçu par Toulouse Métropole et pour lequel la Mairie de Toulouse se voit indemniser des frais de gestion reste relativement stable en 2025 (-0,1 M€) pour atteindre 3,37 M€. Cela s'explique par le fait que le montant de la recette perçue est proportionnel aux frais de gestion mobilisés pour ce service, lesquels ont été en légère baisse en 2025 ;
- les recettes relatives à l'occupation commerciale du domaine public (marchés, commerçants, restaurateurs, taxis, etc.) sont en légère hausse (+0,2 M€) et atteignent 1,8 M€ tandis que les redevances d'occupation pour des travaux s'élèvent à 0,68 M€. A noter, les recettes issues de la fourrière municipale sont assez stables et s'élèvent à 2,15 M€.

b) Les redevances et droits des services

Les redevances et droits des services affichent une légère inflexion de 3,7 %, soit - 1,22 M€ par rapport à 2024.

Concernant la **culture**, l'année 2024 avait été marquée par une recette exceptionnelle de 1,12 M€ générée par l'exposition consacrée aux Cathares. Retraité de cet effet ponctuel, le niveau des recettes culturelles progresse en 2025 de 0,6M€.

Les contributions issues des actions socioculturelles proposées dans les centres culturels municipaux sont en baisse de 0,2 M€ pour atteindre 0,46 M€. Les recettes du Conservatoire à Rayonnement Régional croissent légèrement pour atteindre 0,53 M€ et il en est de même pour les encaissements issus du Festival de Toulouse (0,22 M€).

Les redevances et droits des **services à caractère sportif** affichent une hausse en 2025 (+ 23,9 %, soit +0,51 M€ par rapport à 2024). C'est en partie la conséquence du fait qu'en 2024, une partie des recettes des piscines n'avait pas été enregistrée sur l'exercice, ce qui explique en partie la baisse constatée. L'année 2026 marquera un retour au juste niveau.

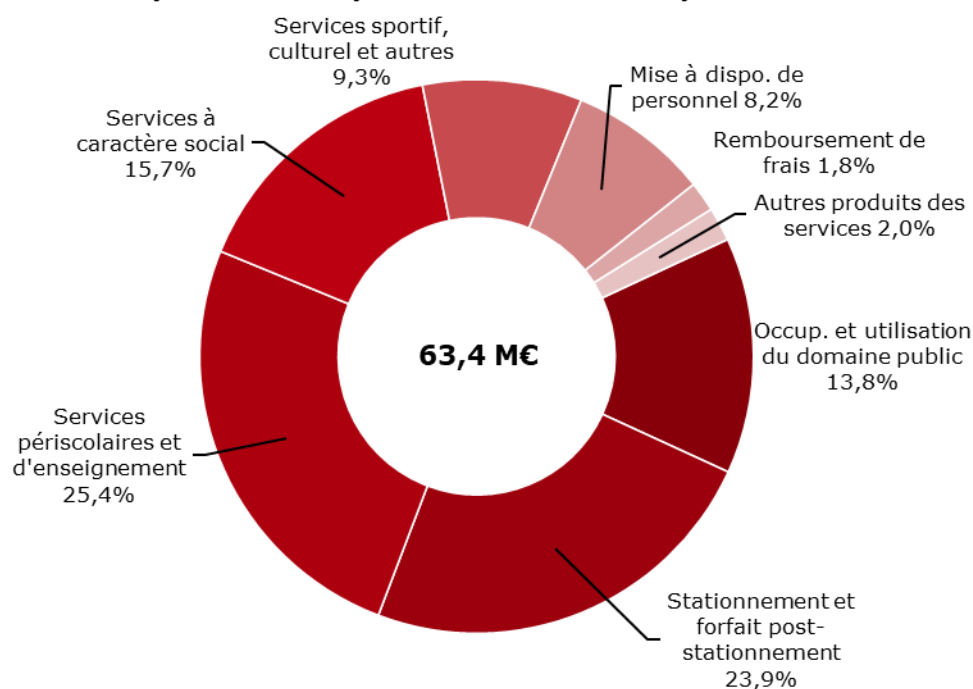
Les produits des **services à caractère social** affichent un gain de 7%, soit +0,65 M€ par rapport à 2024, dont +0,7 M€ liés aux activités de la Petite Enfance qui atteignent 7,55 M€. Cette évolution s'explique par l'ouverture de plusieurs structures fin 2024 et en 2025, soit + 143 agréments.

Les recettes liées aux **services périscolaires et d'enseignement**, qui représentent environ 25,4 % du total des produits des services, enregistrent une baisse de 1,87 M€ en 2025, soit une baisse de 10,4 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par un contexte de transition informatique réalisée en 2024. Par ailleurs, les Centres de Loisirs Associés à l'École (CLAE) enregistrent une progression de leurs recettes, qui s'établissent à 3,92 M€, en hausse de près de 0,3 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Enfin, il est à noter que **les refacturations de personnel mis à disposition** d'autres organismes par la Mairie (dont 0,2 M€ pour le Métronum) sont en légère baisse sur l'exercice 2025 et représentent 0,64 M€. Le personnel mutualisé, ponctuellement mis à disposition de Toulouse Métropole, a été refacturé pour un total net de 3,91 M€.

Les **remboursements de frais** sont un peu plus importants en 2025 du fait notamment du reversement par Toulouse Métropole de la part de Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) revenant à la Mairie de Toulouse pour les exercices 2023 et 2024 (0,3 M€). Est également comptabilisée ici l'indemnité perçue de Toulouse Métropole qu'elle a reversé à la Ville pour la résiliation anticipée du bail avec l'Automobile Club du Midi dans le cadre du Grand Parc Garonne (0,25 M€) ainsi que la refacturation du logement des services (éclairage public et pôle Est) dans le cadre du projet TAE (0,21 M€).

Répartition des produits des services par nature



7. Reprise de provision

Les reprises de provision se sont élevées à 3,03 M€, dont 1,35 M€ d'admissions en non-valeur (contre 0,39 M€ en 2024), 0,85 M€ pour l'avance consentie à la SEM Marché d'Intérêt National de Toulouse lors de sa création et clôturée en 2022 qui n'est pas recouvrable et 0,84 M€ suite à des jugements définitifs dans le cadre de contentieux (contre 1,94 M€ en 2024) en matière de commande publique (2 jugements), de domanialité (9 jugements), urbanisme (35 jugements), personnel (11 jugements) et organisation des institutions (2 jugements).

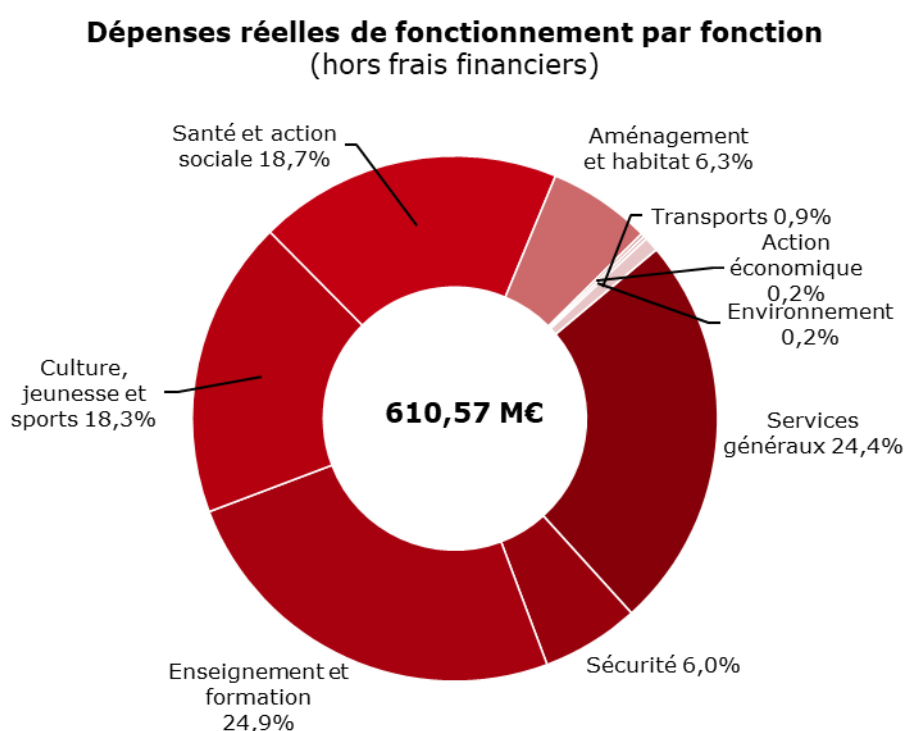
B. Les dépenses de fonctionnement

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1(%)	Evolution N/N-1(M€)
Achats de biens et services	132,95	138,92	146,14	149,68	138,75	-7,3%	-10,93
Charges de personnel	334,32	349,87	374,17	393,54	388,99	-1,2%	-4,54
Fonds de péréquation et autres reversements	3,21	2,79	2,96	2,58	2,03	-21,0%	-0,54
Autres charges de gestion courante	81,34	85,04	76,63	79,91	75,97	-4,9%	-3,94
Autres charges de fonctionnement	12,92	3,91	5,39	6,72	4,82	-28,3%	-1,90
Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers)	564,74	580,53	605,30	632,43	610,57	-3,5%	-21,85

Les dépenses de fonctionnement de la Mairie de Toulouse s'élèvent, pour l'exercice 2025, à 610,57 M€, soit une évolution de - 3,5 %. Cette évolution appelle cependant plusieurs éléments de retraitement. L'exercice 2024 avait en effet été marqué par des dépenses exceptionnelles telles que l'exposition consacrée aux Cathares (avec un cout net de 1,1 M€) et la liquidation de la SEM du MIN de Toulouse (2,5 M€). À l'inverse, l'exercice 2025 a lui-même supporté une dépense exceptionnelle avec l'accueil de la 11^e étape du Tour de France et la boucle organisée autour de Toulouse, pour un montant de **1,7 M€**.

Cette trajectoire de réduction résulte principalement de trois dynamiques convergentes : le recul des achats de biens et services (-7,3 %), la diminution des dépenses de personnel (-1,2 %), qui demeurent le premier poste budgétaire avec 389 M€, et la modération des subventions et participations. Ces ajustements ont été réalisés en préservant les financements essentiels aux familles toulousaines, notamment le soutien renforcé aux crèches associatives (+1,75 M€ en 2025).

Le graphique ci-dessous représente la ventilation des dépenses réelles de fonctionnement hors dette, par grands secteurs d'interventions. Les dépenses de proximité et liées à la vie de quartier (éducation, culture, sports, santé, sécurité) représentent 68 % des dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers.



1. Les achats de biens et de services

Les achats de biens et de services, qui pèsent pour près de 22,7% dans les dépenses réelles de fonctionnement, connaissent une baisse de 7,3% par rapport à l'exercice 2024 (+2,4% entre 2023 et 2024).

Le poste "**Matières et Fournitures**" est stable malgré la hausse des dépenses énergétiques. Dans le détail, les dépenses d'électricité progressent de +0,3 M€, celles du chauffage urbain de +0,3 M€ également tandis que les dépenses de gaz augmentent de +1,8 M€.

Ces évolutions concernent principalement des dépenses de fluides difficilement compressibles, malgré les actions engagées par la collectivité pour maîtriser les consommations : déploiement de l'éclairage LED, baisse des températures dans les locaux professionnels et mise en œuvre d'un nouveau contrat de fourniture de gaz au 1er juillet

2025, intégrant des tarifs plus avantageux. Cet effort a toutefois été partiellement neutralisé par la hausse nationale du taux de TVA applicable au gaz.

Le recul des dépenses relatives aux **contrats de prestation de services** est de 3 M€ par rapport à 2024. C'est grâce à un effort conséquent des services pour maîtriser leurs charges Centre de Loisirs Associés aux Ecoles (-0,8M€) et Enfance Loisirs (-0,6M€) Petite Enfance (-0,3 M€), les régies de Quartier (-0,2 M€), l'action socioculturelle (-0,2 M€) que ce poste, représentant 25% des achats de biens et services, est en repli. Evolution d'autant plus notoire que l'année 2025 a été exceptionnellement marquée par des crédits pour le passage du Tour de France (0,5 M€).

Par ailleurs, après une hausse de 117% en 2024, le coût des **assurances** continue sa croissance en 2025, pour atteindre 2,32 M€ (+0,7%). Les marchés publics ont été renouvelés au 1^{er} janvier 2024 dans un contexte concurrentiel très défavorable aux collectivités pour les risques automobiles et les dommages aux biens en lien avec la croissance des sinistres liés à des événements climatiques.

L'évolution du poste **Locations Mobilières** est significative en 2025 avec une diminution de 2,04 M€ par rapport à 2024 touchant essentiellement le Pôle évènementiel (-1M€), l'éclairage pour les festivités (-0,3 M€), les groupes scolaires provisoires dans l'attente de la réalisation de travaux (-0,3 M€) et la communication externe (-0,2M€).

Enfin, **les autres charges à caractère général** enregistrent une baisse de 19,5 %, après la progression observée en 2024 de +19,3 %. Cette évolution traduit les efforts d'adaptation engagés par la collectivité dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, avec une priorisation des moyens en faveur des politiques publiques essentielles et des services directs aux habitants.

2. Les dépenses de personnel

iv. Evolution des effectifs

Effectifs permanents (hors assistantes maternelles) : l'effectif moyen constaté en 2025 se situe à 7 017 agents (6 838 équivalents temps plein) soit un équivalent de +33 agents (+0,5%) par rapport à l'effectif 2024 arrêté à 6 984 agents. Cette légère évolution témoigne d'une gestion maîtrisée des recrutements, permettant ainsi de stabiliser les effectifs permanents en accord avec le cadrage budgétaire.

Effectifs non permanents : l'effectif moyen constaté en 2025 se situe à 1 548 agents soit une baisse de l'ordre de -17 % par rapport à l'effectif de référence 2024. Concernant les non permanents la traduction en ETP moyen sur l'année 2025 (hors horaires et vacataires) est de **1 153,6 ETP** (contre 1 370,70 ETP en 2024). Une évolution de l'organisation des accueils de loisirs a été mise en œuvre et a permis d'ajuster les besoins des ressources humaines tout en maintenant le nombre de places offertes.

	2023	2024	2025	Evolution (%) n/n-1
Effectifs Permanents	6684	6809	6838	0,43%
Effectifs Non permanents	1388	1371	1153	-15,90%

v. *Evolution de la masse salariale*

En 2025, les charges de personnel s'établissent à 388,9 M€, premier poste de dépenses de fonctionnement, en baisse de -1,15 % par rapport à 2024 (393,5 M€). Cette évolution s'explique notamment par un effet de base lié au versement de la Prime Pouvoir d'Achat en 2024, qui avait représenté 4 M€. Retraite de cet élément exceptionnel, la progression des charges de personnel demeure limitée.

Cette trajectoire traduit la politique de gestion rigoureuse de la masse salariale menée par la collectivité dans un contexte financier contraint, tout en garantissant la continuité et la qualité du service public.

Outre les évolutions d'effectifs et la maîtrise des recrutements, les évolutions significatives observées sont principalement liées à des mesures gouvernementales et contraintes par le cadre légal :

- Dont 1,7 M€ d'augmentation de la cotisation patronale URSSAF (+1 point)
- Dont 5,2 M€ d'augmentation de la cotisation patronale CNRACL (+3 points)
- La baisse relative au passage à 90% Maladie Ordinaire : -1,4M€ (montant estimatif)

Les autres impacts d'évolution intrinsèques sont les suivants :

- L'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : 2,4 M€
- Le versement de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) pour les enseignants du Conservatoire et la mise en œuvre du nouveau cadre de régime indemnitaire de la Police Municipale pour un coût sur 2025 de 940 000 €.

vi. *Evaluation du coût des Services Communs*

La refacturation du coût des services communs (services portés par Toulouse Métropole mais travaillant également pour la Mairie) s'établit à 37,13 M€ pour l'année 2025. Ce montant est déduit de l'attribution de compensation versée annuellement par Toulouse Métropole à la Mairie de Toulouse.

vii. *Charges de mutualisation*

Au titre du schéma de mutualisation, le montant des charges de personnel liées aux services mis à disposition par la Mairie de Toulouse à Toulouse Métropole s'élève pour l'année 2025 à 8,9 M€ soit un montant de refacturation net de 3,91 M€ (après traitement des flux croisés et hors budgets annexes).

Dans le sens inverse, la Mairie de Toulouse a remboursé à Toulouse Métropole pour l'année 2025 un montant de refacturation net de 3,86 M€ (montant brut 9 M€). Le solde s'élève ainsi à -0,05 M€ en faveur de la Mairie de Toulouse.

viii. Charge globale du personnel affecté aux actions municipales : 421,72 M€

Afin de déterminer la charge globale de personnel affectée aux actions municipales, il est nécessaire d'ajouter à la masse salariale réalisée sur le chapitre budgétaire dédiée (388,9 M€), la dépense de personnel portée par Toulouse Métropole dans le cadre des services communs (37,13 M€), dont la charge est refacturée à la Mairie de Toulouse par une diminution d'Attribution de Compensation, ainsi que le solde des refacturations des charges de personnel liées aux services mutualisés (solde net de -0,05 M€), les mises à dispositions à Toulouse Métropole (0,11 M€) et les refacturations aux partenaires (0,26 M€).

Au global, les actions municipales nécessitent la mobilisation de 421,72 M€ de dépenses de personnel, soit une évolution de -1,41% par rapport à 2024.

	2023	2023 Hors transfert	2024	2025	Evolution (%) n/n-1
Montant CFU de masse salariale au chapitre 012	374,17	374,17	393,54	388,99	-1,15%
Retraitements	35,74	35,74	34,22	32,73	-4,35%
Services mutualisés facturés à TM	-4,51	-4,51	-3,52	-3,91	11,19%
Remboursement BA Lasbordes personnel mis à disposition	-0,12	-0,12	-0,11	-0,12	13,39%
Remboursement SPL Le Métrotram personnel mis à disposition	-0,40	-0,40	-0,14	-0,26	84,07%
Solde remboursement mises à disposition individuelles par TM	-0,58	-0,58	-0,42	-0,11	-74,03%
Services communs (déduits de l'Attribution de Compensation)	41,35	41,35	38,41	37,13	-3,32%
Masse salariale nette retraitée	409,91	409,91	427,75	421,72	-1,41%

3. Les subventions et prestations

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1 (%)	Evolution N/N-1 (M€)
Subventions et participations	75,96	77,20	68,35	71,89	66,86	-7,0%	-5,03
Subventions de fonct. au CCAS	18,83	19,10	12,01	12,96	12,94	-0,1%	-0,01
Sub. de fonct. aux étab. & services admin. rattachés	4,70	4,70	5,70	4,70	4,23	-10,0%	-0,47
Subventions de fonct. aux personnes de droit privé	42,58	40,62	37,96	39,76	37,12	-6,6%	-2,63
Participations obligatoires	8,59	8,18	8,47	8,79	8,82	0,4%	0,04
Autres subventions	1,27	4,60	4,21	5,68	3,74	-34,3%	-1,95
Autres charges de gestion courante	5,38	7,84	8,28	8,02	9,11	13,6%	1,09
Autres charges de gestion courante	81,34	85,04	76,63	79,91	75,97	-4,9%	-3,94

Une baisse de 4,9%, sur ces postes, est constatée. Elle est due à l'évolution du volet subventions et participations de -7%, soit -5,01 M€ par rapport à l'exercice précédent.

La subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) enregistre une très légère baisse de 0,01 M€ par rapport à 2024 et s'élève à 12,93 M€. Le financement apporté par la Mairie de Toulouse représente 15% du budget de fonctionnement de l'établissement, les autres contributeurs principaux étant le Conseil Départemental, l'Agence Régionale de Santé et les usagers.

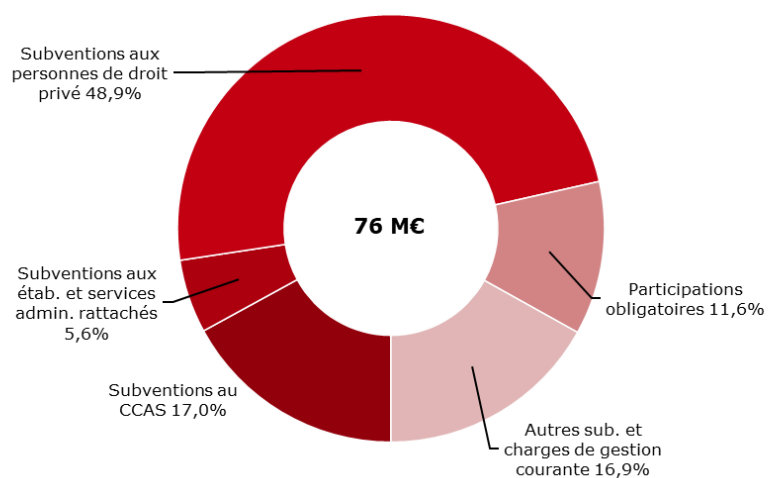
La contribution de la Mairie de Toulouse à **l'Institut Supérieur des Arts et du Design de Toulouse** s'établit à 4,21 M€ en 2025, en légère baisse par rapport à 2024 (4,68 M€), l'année 2023 ayant quant à elle bénéficié d'une dotation exceptionnelle d'1 M€ portant la contribution à 5,68 M€.

Les **subventions aux personnes de droit privé** représentent près de 50% de cet item, en recul de 2,5 M€ par rapport à 2024. L'exercice 2025 s'est inscrit dans un contexte budgétaire contraint, marqué par les annonces du Premier ministre en janvier 2025 demandant aux collectivités territoriales un effort financier pour réduire le déficit de l'État, avec des perspectives de contrainte durable sur les exercices à venir. Face à ces mesures décidées unilatéralement et dans le choix de ne pas alourdir la fiscalité locale des ménages et des entreprises toulousains, la Mairie a privilégié des économies portant prioritairement sur son fonctionnement interne, afin de préserver au maximum le soutien au tissu associatif et les services essentiels aux familles toulousaines. Pour cela, elle a notamment soutenu les crèches associatives, en proie à de graves difficultés économiques, avec **une revalorisation du montant de l'aide au fonctionnement du secteur associatif de la Petite Enfance (+1,6 M€ en 2024 et + 1,75 M€ en 2025)**. Cette revalorisation s'est faite suivant des critères d'attribution qui conditionnent l'aide versée afin d'assurer un traitement équitable.

Les contributions obligatoires aux établissements scolaires privés (6,67 M€ contre 6,42 M€ en 2024) expliquent l'évolution du poste **participations obligatoires**. La contribution statutaire au syndicat gérant le musée des Abattoirs reste stable à 2,03 M€.

Le poste **autres subventions** a été marqué par le versement de 2,88 M€ à la SPL Le Métronum dans le cadre du contrat de concession relatif à la gestion de l'établissement associé ainsi qu'à l'organisation du festival Rio Loco. Est également comptabilisée sous cet item la subvention à la Régie Agricole de Candie qui passe de 0,39 M€ à 0,35 M€. La diminution entre 2024 et 2025 est liée à une dépense exceptionnelle versée en 2024 dans le cadre de la liquidation de la SEM Marché d'Intérêt National de Toulouse pour un montant de 2,05 M€.

Enfin, **les autres charges de gestion courante** progressent légèrement de 1,09 M€ en 2025, une hausse principalement imputable à l'augmentation des créances admises en non-valeur ou éteintes en hausse de 0,65 M€ entre 2024 et 2025 pour atteindre 1,35 M€ en 2025 (concernant notamment les services des CLAE, crèches et cantines). Ces charges comprennent par ailleurs les dépenses liées aux applicatifs de la Direction du Numérique (2,1 M€), le reversement à la CAF pour la gestion des Centres Sociaux (0,48 M€), ainsi que les indemnités versées aux élus et groupes politiques (2,17 M€), ces dernières demeurant stables par rapport à 2024.

Répartition des subventions et participations par nature**4. Les provisions et autres charges de fonctionnement**

En 2025, la Mairie de Toulouse a poursuivi sa démarche de **provisionnement**, en parallèle de celle initiée par Toulouse Métropole dans le cadre de la certification des comptes, et a ainsi passé de nouvelles provisions pour un montant global de 3,4 M€ dont :

- 1,25 M€ au titre des charges de personnel pour les jours épargnés sur compte épargne temps (CET) par l'ensemble des personnels,
- 0,71 M€ pour les contentieux en matière de domanialité (37 contentieux), de commande publique (1 contentieux), urbanisme (54 contentieux), personnel (7 contentieux),
- 1,44 M€ pour les créances douteuses (reste à réaliser sur compte de tiers).

5. Les frais financiers

Les frais financiers diminuent de 0,54 M€ pour atteindre 4,37 M€, en lien avec l'évolution de l'encours de dette et de ses conditions.

Ce poste reste faible au regard des dépenses réelles de fonctionnement (0,7 %).

IV. L'investissement et son financement

A. Les dépenses d'investissement

1. Les dépenses d'investissement par nature

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	102,75	127,37	146,06	179,43	202,82	13,0%	23,39
Immobilisations incorporelles	10,02	7,21	7,10	7,11	10,58	48,8%	3,47
Immobilisations corporelles et en cours	92,73	120,15	138,97	172,32	192,24	11,6%	19,93
Opérations pour compte de tiers	0,29	1,31	0,92	0,95	0,43	-55,0%	-0,52
Subventions d'investissement versées	4,06	3,45	2,92	5,10	3,52	-31,0%	-1,58
Autres dépenses d'investissement	1,12	0,86	0,59	0,89	1,09	22,3%	0,20
Dépenses d'investissement (hors dette)	108,21	132,98	150,49	186,37	207,86	11,5%	21,49

En 2025, les 207,86 M€ d'investissement hors dette se ventilent comme suit :

- 203,2 M€ de dépenses d'investissement pour :
 - **des immobilisations corporelles terminées (chapitre 21) pour un montant de 122,15 M€** pour les rénovations courantes des équipements, le renouvellement du parc automobile, les jardins et espaces verts, l'accessibilité aux installations publiques, le programme de rénovation du patrimoine bâti scolaire, sportif, social et culturel ;
 - **des travaux en cours (chapitre 23) pour un montant de 70 M€ concernant** notamment des travaux de construction et d'extension de groupes scolaires ;
 - **des immobilisations incorporelles (chapitre 20) pour un montant de 10,6 M€ constitués** principalement des acquisitions de brevets, licences et logiciels pour le schéma directeur du numérique ;
 - **des opérations pour compte de tiers pour un montant de 0,43 M€** pour les travaux d'office sur les immeubles menaçant ruine et l'immeuble de Grande Hauteur de Jean Jaurès, les travaux de dévoiement d'éclairage public et les dépenses en matière d'hygiène et de santé.
- 0,87 M€ d'opérations financières qui retracent les mouvements financiers et les participations au capital ;
- 3,52 M€ de subventions d'équipements versées.

2. La Programmation Pluriannuelle des Investissements

En 2025, le niveau des investissements de la Mairie de Toulouse s'est élevé à 207,9 M€, en hausse de +11,5% (+21,5 M€) par rapport à l'année précédente. Le taux de réalisation de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) délibérée en 2021 a ainsi atteint 22,0% sur l'exercice, portant le niveau d'exécution cumulé de la programmation 2020-2026 à 83,2% depuis 2021. La hausse observée s'explique, par axe, comme suit :

Les investissements relatifs à la thématique « Sécurité et Tranquillité » (Axe 1) se sont élevés à 10,5 M€ sur 2025 correspondants à un taux de réalisation sur l'année de 14,3% de la PPI délibérée sur cet axe et un taux global d'exécution de 105,7 %.

Parmi les principales opérations menées en 2025, 1,2 M€ a été consacré à l'aménagement d'un terrain dédié aux grandes manifestations situé à Sesquières, tandis que le plan caméras a mobilisé 1,1 M€ pour la poursuite du développement de la vidéoprotection sur le territoire. En outre, la transformation du parc d'éclairage public en 100% LED s'est poursuivie, avec des dépenses établies à 3,5 M€ sur l'année alors que 0,6 M€ a été investi pour la mise en œuvre du plan local de stationnement et 0,5 M€ pour poursuivre le déploiement du plan particulier de mise en sécurité (PPMS) dans les écoles de la ville.

Concentrant plus de la moitié des investissements de l'année, les dépenses relatives à l'animation de la « Vie de Quartier et Proximité » se sont portées à 104,7 M€ en 2025 (+12,5% par rapport à l'année précédente), soit des réalisations représentant 21,2% de la PPI délibérée pour cette thématique et un taux global d'exécution de 77,6%.

La politique éducative a mobilisé, à elle seule, 60,3 M€ (+4,8% vs. 2024) dont une grande majorité, 43,5 M€, destinée à la construction, l'extension ou la réhabilitation des groupes scolaires et plus de 16,8 M€ dédiés aux investissements courants (travaux d'entretien et de maintenance dans les établissements, acquisition et renouvellement du mobilier scolaire).

Les dépenses relatives aux équipements sportifs se sont élevées à 14,9 M€ (+30,6% par rapport à l'année précédente). 4,1 M€ ont été consacrés aux investissements courants, 5,2 M€ aux travaux sur les terrains, les stades et les gymnases (démarrage des chantiers de construction des gymnases Dortis et Guilhermy et de la réhabilitation de la salle d'armes Louis Julien, achèvement des interventions sur le stade des Merlettes), et 4,7 M€ ont été dédiés aux opérations du Plan Piscines incluant la montée en charge du chantier de la piscine Toulouse Lautrec et la finalisation des travaux sur la piscine Pech David.

La politique petite enfance a bénéficié d'investissements à hauteur de 4,4 M€, principalement destinés aux travaux d'entretien courant et de mise en conformité du patrimoine immobilier pour 3,7 M€.

Par ailleurs, 3,1 M€ ont été consacrés aux projets d'équipements mutualisés de la Mairie de Toulouse, dont 1,7 M€ pour l'acquisition des locaux du futur équipement de Soupertard. Les dépenses au titre de l'action territoriale s'établissent à environ 12,3 M€ en progression de +12,2% par rapport à 2024. Elles incluent : 5,2 M€ consacrés à la création du nouveau centre d'accueil et de loisirs Rigal et à la restructuration du stade attenant dans le quartier

Trois Cocus ; 0,9 M€ pour l'opération de construction d'un pôle ludique à Bagatelle en phase d'achèvement ; et 3,0 M€ pour des travaux d'aménagement et d'entretien courant dans les salles de proximité et en Maisons Toulouse Services (MTS).

En 2025, 2,8 M€ d'investissements ont été affectés à l'action socio-culturelle, notamment pour financer les rénovations du pôle d'activités socio-culturelles Paul Bert (1,4 M€) et de la MJC Croix Daurade (0,8 M€). 1,0 M€ a également été mobilisé pour l'enfance et loisirs.

Les investissements relatifs à la thématique « solidarités » (centres sociaux, accueils jeunes, restaurants seniors, jardins partagés et dispositifs d'aides au logement) s'élèvent, en 2025, à 5,0 M€. Ils ont été multipliés par deux par rapport à l'exercice précédent en lien, en particulier, avec les rénovations des centres sociaux Soupetard et Amouroux et les interventions sur les restaurants seniors de Providence Bonhoure et du Pont des Demoiselles.

L'axe « Développement Durable et Nature en Ville » a bénéficié de 24,2 M€ d'investissements, pour un taux de réalisation par rapport au scénario de référence PPI de 25,2 % sur l'année et un taux global d'exécution de 95,9%.

En 2025, 9,9 M€ ont été consacrés aux espaces verts (+19,4% vs. 2024) dont 4,5 M€ pour les travaux d'aménagement dans les parcs et jardins (dont le Jardin du Barry, les Parcs de Gironis et Pech David), 1,6 M€ pour l'acquisition d'un terrain sur le secteur Dortis dans la perspective de la création d'un nouvel espace vert, 1,1 M€ destiné à l'entretien et à la sécurisation des aires de jeux, 0,7 M€ pour la maintenance des fontaines et bassins de la ville et 0,7 M€ pour la mise en place des actions du budget participatif. Parallèlement, le plan de végétalisation des cours de récréation des écoles municipales a mobilisé 2,7 M€ de crédits sur l'année 2025.

Sur la thématique « Environnement », la Mairie de Toulouse a consacré 2,1 M€ pour l'acquisition de foncier sur le domaine des Izards dans le cadre de sa politique en faveur de l'agriculture urbaine. 2,3 M€ d'investissements ont, en outre, été réalisés au titre du plan 100 000 arbres et 0,6 M€ a été investi pour l'entretien de la Garonne et des canaux incluant le Port Saint Sauveur.

Conformément aux engagements de la collectivité en matière de transition écologique, les efforts pour la transformation du parc de véhicules motorisés, du thermique vers le peu émissif, se sont poursuivis, avec 2,6 M€ investis en 2025, un montant en repli par rapport à l'année précédente compte tenu d'un niveau d'exécution particulièrement élevé en 2024 et du décalage de certaines livraisons sur 2026.

En matière d'économies d'énergie, 1,2 M€ a été mobilisé pour le déploiement des éclairages LED dans les écoles et 1,0 M€ a été affecté au démarrage du plan de réfection des éclairages des stades et des terrains sportifs.

Les investissements relevant du « Rayonnement municipal et Modernisation » se sont élevés à 68,5 M€ en 2025, en hausse de +39,2% par rapport à l'exercice précédent. Ils portent le taux de réalisation de la PPI délibérée sur cet axe, pour la période 2021-2026, à 82,8%.

L'entretien et la mise en accessibilité du patrimoine immobilier municipal ont représenté un investissement de plus de 19,4 M€ en 2025, avec environ 11,7 M€ dédiés à des travaux courants (rénovation et entretien des bâtiments, mise en conformité, entretien du parc

d'ascenseurs, etc.) et près de 6,1 M€ destinés à la mise en accessibilité des ERP dans le cadre du déploiement de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée).

Par ailleurs, 1,6 M€ et 2,6 M€ ont été respectivement dépensés pour les travaux courants de la cuisine centrale ainsi que pour la mise en œuvre du projet REVOX (abandon des contenants jetables des cantines au profit de l'usage de matériels réutilisables).

En 2025, près de 15,0 M€ ont également été destinés à des opérations d'aménagement soit une hausse de +50,3% par rapport à l'exercice 2024. 5,6 M€ ont été affectés à l'entretien et à la réhabilitation du patrimoine historique et culturel de la ville (dont les rénovations des églises Notre Dame du Taur, Saint Pierre des Chartreux, Saint Martin du Touch, le couvent des Jacobins), 4,1 M€ à la poursuite du plan de ravalement des façades, 1,2 M€ à l'aménagement du parvis de la chapelle de La Grave et 4,5 M€ pour des réserves foncières.

La transition numérique a elle représenté 12,2 M€ d'investissements en 2025 (+32,1% par rapport à l'année précédente). Ces dépenses se sont réparties comme suit : 4,7 M€ pour les projets d'applicatifs métiers (SI Police, SI Familles et Loisirs, etc.), 2,4 M€ pour l'acquisition d'équipements utilisateurs, 3,3 M€ pour les infrastructures numériques et 1,8 M€ pour la sécurisation du système d'information.

Enfin, les investissements dédiés aux équipements culturels municipaux ont presque doublé sur l'année 2025 pour atteindre 15,8 M€. Plus précisément, 2,5 M€ et 1,5 M€ ont été respectivement alloués aux travaux de rénovation du Château d'Eau ainsi qu'à ceux de la Cinémathèque. Le musée des Augustins a bénéficié de 4,9 M€ pour la rénovation du rez-de-chaussée et du cloître en vue de sa réouverture au public en fin d'année. 1,3 M€ a été consacré aux autres musées principalement pour des investissements courants (entretien et maintenance, acquisitions et restauration d'œuvres, etc.). Les bibliothèques municipales ont, quant à elles, bénéficié d'investissements à hauteur de 2,1 M€ essentiellement destinés aux acquisitions pour les fonds documentaires (1,2 M€).

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Chapitres 13, 20, 204, 21, 23, 26, 27 et 458

	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Total réalisé 2021-2025	% Réalisé 2025 sur PPI délibérée	% Réalisé 2021-2025 sur PPI
1 – SECURITE ET TRANQUILITE	12,87	10,50	77,42	14,33%	105,68%
Sécurité	6,52	4,64	50,28	11,03%	119,41%
Eclairage public	4,30	4,51	20,02	21,23%	94,14%
Mobilités Gestion Réseaux	0,43	0,80	3,79	12,32%	58,69%
Petite Enfance (Plan Particulier de Mise en Sureté)	0,00	0,00	0,48	0,00%	52,23%
Education (Plan de Sûreté)	1,60	0,54	2,74	21,51%	109,53%
Coordination Performance	0,02	0,01	0,11	n.d	n.d
2 – VIE DE QUARTIER ET PROXIMITE	93,06	104,66	383,67	21,16%	77,56%
Education	57,56	60,29	241,86	21,11%	84,66%
Sports	11,43	14,94	46,91	24,17%	75,91%
Aménagement (équipements mutualisés)	0,21	3,12	4,35	13,88%	19,34%
Direction Action Territoriale	10,98	12,31	42,74	22,02%	76,42%
Solidarités	2,49	5,05	14,06	16,41%	45,73%
Petite Enfance	7,51	4,43	19,96	22,18%	99,94%
Action Socio-Culturelle	1,66	2,78	8,04	22,02%	63,58%
Enfance et Loisirs	0,97	0,99	3,53	26,33%	93,74%
Réglementation	0,26	0,74	1,81	45,49%	110,74%
Hygiène et santé	0,00	0,00	0,40	n.d	n.d
3 – DEVELOPPEMENT DURABLE ET NATURE EN VILLE	31,22	24,20	92,29	25,16%	95,93%
Espaces verts	8,29	9,89	32,33	29,68%	96,99%
Environnement	4,86	5,18	12,99	30,71%	77,09%
Parc Margele	0,01	0,00	0,02	0,00%	1,84%
Parc Auto	8,58	2,63	16,51	11,12%	69,95%
Immobilier (LEDs dans les écoles)	3,86	1,22	11,63	15,12%	143,93%
Immobilier (travaux courants économies d'énergie)	2,60	0,29	8,44	2,42%	70,78%
Sports (Leds pour les terrains)	0,26	1,04	1,84	74,64%	131,11%
Nouveaux projets (photovoltaïques, végétalisation...)	2,76	3,95	8,53	n.d	n.d
4 – RAYONNEMENT MUNICIPAL ET MODERNISATION	49,22	68,50	232,52	24,39%	82,79%
Immobilier	18,31	19,37	78,26	21,39%	86,45%
Aménagement	9,95	14,96	46,38	25,71%	79,67%
Numérique	9,25	12,21	52,11	17,46%	74,49%
Culture	8,16	15,81	42,12	29,23%	77,88%
Communication	0,08	0,04	0,77	2,71%	53,79%
Ressources Humaines	0,24	0,27	1,05	20,01%	78,16%
Cuisine centrale	1,85	4,33	7,12	x3	x4
Commande publique	0,04	0,08	0,33	12,93%	54,86%
Moyens généraux	0,98	1,12	3,26	44,35%	129,06%
Participations en capital	0,17	0,19	0,72	35,61%	133,81%
Gestions délégués	0,19	0,12	0,40	n.d	n.d
TOTAL	186,37	207,86	785,89	22,00 %	83,16 %

B. Le financement de l'investissement

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	83,67	83,27	107,81	82,57	128,18	55,2%	45,62
Epargne nette	46,11	50,55	68,47	45,35	80,30	77,1%	34,94
FCTVA	15,53	12,87	18,85	20,54	27,76	35,1%	7,22
Taxe d'aménagement	0,91	1,14	1,19	0,66	1,84	177,8%	1,18
Subventions d'investissement reçues	13,92	10,69	11,97	9,85	12,49	26,8%	2,64
Produits des cessions d'immobilisations	3,72	5,71	5,33	1,85	0,91	-50,7%	-0,94
Opérations pour compte de tiers	0,04	0,21	0,30	0,36	2,25	532,5%	1,90
Autres recettes d'investissement	3,44	2,11	1,71	3,95	2,63	-33,4%	-1,32
Emprunt nouveau	40,02	34,14	61,02	20,10	75,09	273,7%	55,00
Recettes d'investissement (y.c. produits de cessions)	123,69	117,42	168,83	102,66	203,28	98,0%	100,61

En 2025, la Mairie de Toulouse a financé son programme d'investissement avec :

- 80,3 M€ d'autofinancement ;
- 47,89 M€ de recettes propres d'investissement ;
- 75,09 M€ d'emprunts nouveaux.

1. Les recettes propres d'investissement

a) FCTVA et divers : 21,32 M€

Le Fonds de Compensation de la TVA a été perçu pour un montant de 27,76 M€ correspondant aux dépenses d'équipement réalisées sur l'année N-1.

La Taxe d'Aménagement Majorée perçue en 2025 s'élève à 1,84 M€ en hausse par rapport au produit perçu en 2024. Cette évolution résulte principalement d'une opération exceptionnelle de régularisation effectuée en 2025 sur des montants de TAM perçus antérieurement par Toulouse Métropole et qui n'avaient jusqu'ici pu être reversés à la commune.

Une autre partie de cette ressource 2025 provient de la part majorée des recettes totales de taxe d'aménagement perçues par Toulouse Métropole pour le compte de la Mairie de Toulouse entre les mois de janvier 2024 et décembre 2024.

b) Les subventions : 12,49 M€

En 2025, la Mairie de Toulouse a perçu 12,5 M€ de subventions d'investissement dont les principaux financeurs ont été :

- l'Etat et ses agences (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG), Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), etc.) avec 6,6 M€ de subventions versées,
- la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour 3,6 M€
- la Région Occitanie pour 1,6 M€.

Les politiques de l'Education, de l'Enfance et de la Petite Enfance ont concentré près d'un tiers des financements perçus en 2025.

L'Education a totalisé 1,9 M€ d'aides dont : 0,4 M€ pour la réhabilitation et l'extension des groupes scolaires de Rangueil, Bénézet et Jolimont via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et le Fonds Vert ; et 0,6 M€ pour la création de cours Oasis (désimperméabilisation des sols et végétalisation) via l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG). La CAF a versé, en 2025, 0,9 M€ à la collectivité pour la construction de plusieurs groupes scolaires et Centres de Loisirs Associés à l'Ecole (CLAE). Parallèlement, le Fonds

Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) a participé au financement de l'installation d'alarmes PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) dans six écoles.

Les investissements liés à la **Petite Enfance** ont été financés, en 2025, à hauteur de 2 M€ par la CAF pour des travaux de mise aux normes, d'aménagement et de rénovation sur les multi-accueils, les relais petites enfances, les crèches collectives, les établissements d'accueil du jeune enfant, les lieux d'accueil enfants parents et les haltes-garderies. La CAF a également apporté son soutien à **l'Enfance Loisirs** avec 150 000 € versés pour des travaux sur les centres d'accueil de loisirs de La Ramée et de Patte d'oie.

Pour les **Sports**, l'Etat, au travers de l'Agence Nationale des Sports (ANS), a participé pour près de 140 000 € à la transformation du terrain enherbé des Merlettes en terrain synthétique. De plus 0,6 M€ a été apporté au titre de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local (DSIL) pour la rénovation de la piscine Pech David et l'AEAG a participé pour près de 230 000 € à la mise en place d'un système d'arrosage intelligent pour les espaces verts et terrains sportifs.

La **Politique de la Ville** a été financée, en 2025, à hauteur de 2,2 M€. L'Etat, via l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), a apporté une aide de 1,2 M€ pour la construction d'un équipement de quartier et d'un pôle ludique à Bagatelle, la création d'un centre social et accueil jeunes à Mirail Université, l'aménagement du stade et du parc Rigal, la construction du groupe scolaire Marie Marvingt à Empalot, le relogement de la crèche Carabistouille à Bellefontaine, ainsi que la création de la base nautique à la Reynerie. La CAF a versé 240 000 € pour la réhabilitation de l'accueil de loisirs et de la ludothèque à Bagatelle et pour la création du centre d'accueil et de loisirs Rigal aux Izards. Enfin, la Région Occitanie a contribué à hauteur de 0,8 M€ pour les travaux du pôle ludique de Bagatelle et du centre social de Mirail Université.

Concernant la **Culture**, ce sont 2,2 M€ qui ont été reçus par la collectivité en 2025. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a versé 0,6 M€ pour des actions visant à la préservation et à la rénovation du patrimoine culturel toulousain (restauration de la Basilique Saint-Sernin, travaux de restauration des menuiseries de la salle des Illustres de l'Hôtel de ville, interventions de restauration d'urgence de l'église Saint Exupère, etc.). La restructuration des espaces de la Cinémathèque a reçu un soutien de 0,4 M€ de la part du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC) et de 0,3 M€ de la part de la Région au titre du CPER. La maison Giscard a également bénéficié d'un financement conjoint de l'Etat, au travers de la DSIL pour 260 000 € et de la Région Occitanie, au titre du Contrat Territorial d'Occitanie (CTO), à hauteur de 0,2 M€. La Région a par ailleurs apporté son aide au financement du nouveau bâtiment d'accueil du musée des Augustins pour 0,2 M€. A noter, en outre, que près de 20 000 € ont été collectés dans le cadre d'actions de mécénat notamment à destination du musée des Augustins.

Au sein de la thématique **Développement Durable et Environnement**, la création d'équipements géothermiques pour les groupes scolaires a reçu une participation de 0,5 M€ de la part de l'ADEME, du FEDER et de la Région. 1,2 M€ a permis de financer le déploiement du projet REVOX qui vise à remplacer les contenants en plastique utilisés dans les cantines et à la cuisine centrale par du matériel durable. 0,2 M€ a également été versé par l'ADEME pour la rénovation du parc de luminaires de la commune.

Enfin, en matière de **Sécurité**, l'Etat a financé 0,3 M€, via le FIPD, pour l'achat de gilets pare-balle et la vidéoprotection, que la DSIL est venu compléter par un paiement de 0,1 M€ pour l'installation de caméras supplémentaires.

c) Les cessions d'immobilisations : 0,91 M€

Les principales cessions de l'exercice concernent :

- la vente à Icade Promotion d'un terrain de 4762 m² situé Place Edouard Billières (Secteur Mirail Basso Cambo) destiné à la construction d'un immeuble de bureaux en R+8 pour 0,85 M€,
- la cession à Oppidéa d'emprises foncières à usage d'espaces verts et de voirie de 2559 m²- ZAC Empalot Garonne (rue de Menton et rue H Auclert) pour 0,09 M€ HT,
- la cession à Oppidéa d'emprises situées rue d'Antibes et rue de Menton de 2299 m²- ZAC Empalot Garonne (rue d'Antibes et av Jean Moulin) pour 0,08 M€ HT.

d) Les opérations pour compte de tiers et remboursements de travaux : 2,25 M€

Les travaux exécutés d'office en 2025 sur l'Immeuble de Grande Hauteur (IGH) au 76 allées Jean Jaurès ont représenté 2,15 M€.

Par ailleurs, les interventions pour l'élimination d'encombrants dans les logements de particuliers affectés par le syndrome de Diogène est de 0,05 M€. Enfin, Le remboursement des travaux de dévoiement de réseaux liés à l'opération de la 3^{ème} ligne de métro s'élève à 0,04 M€.

e) Les autres recettes d'investissement : 2,63 M€

Elles concernent principalement les remboursements, par les administrés, des prêts accordés par la Mairie de Toulouse en matière de logements, ainsi que des annulations de mandat d'exercice antérieur réémis sur l'exercice et les récupérations d'avances versées à des entreprises placées en liquidation judiciaire.

2. L'emprunt

Le montant des emprunts nouveaux contractés par la Mairie de Toulouse pour financer l'investissement s'élève à 75,09 M€ pour l'exercice 2025.

V. L'endettement

A. Evolution de l'encours

Un encours de dette en hausse en 2025

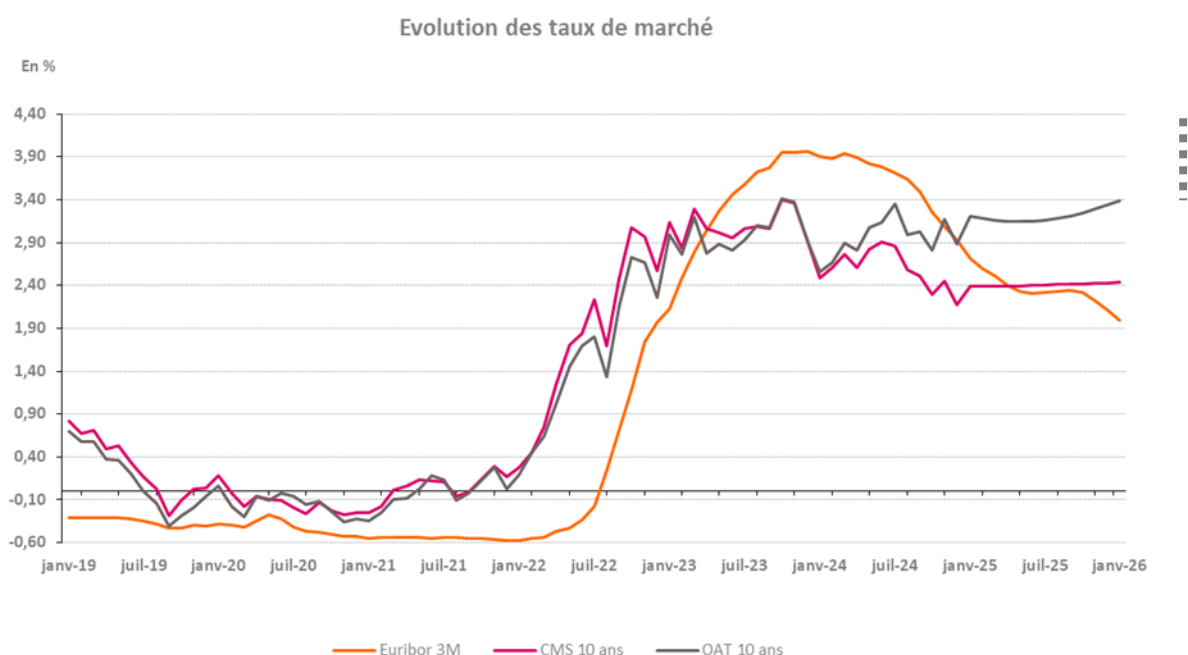
L'encours de dette de la Mairie de Toulouse au 31 décembre 2025 atteignait 323,91 M€, en hausse de 18,8 % par rapport à l'exercice 2024 (+ 51,25 M€).

Il a été impacté par les mouvements suivants :

- Amortissement annuel du capital à hauteur de 23,75 M€,
- Mobilisation de nouveaux emprunts pour un montant total de 75 M€.

Un coût moyen de la dette faible

Sur la première partie de l'année 2025, la Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi son cycle de baisses de taux, dans un contexte de ralentissement de l'inflation, encore supérieure à sa cible. L'inflation s'étant ensuite stabilisée autour de 2% sur la deuxième partie de l'année, la BCE a adopté un statut quo sur la période. Dans le même temps les données macro-économiques ont globalement été conformes avec son scénario de base. L'année 2025 a néanmoins été marquée par des épisodes de volatilité, sur les taux longs notamment avec des risques géopolitiques toujours présents et particulièrement sur les obligations françaises (OATs) dans un contexte de fortes instabilités et incertitudes politiques en France (gouvernement renouvelé et incertitudes autour du vote de la Loi de finances 2026).



L'assouplissement de l'environnement de taux en 2025, comparativement à 2024, a favorisé le retour d'une offre bancaire plus diversifiée et compétitive lors des consultations. En effet, les offres à taux fixe et à taux variables ont été plus équilibrées, et les marges bancaires proposées, ont pour la plupart, été plus basses que celles observées fin 2024.

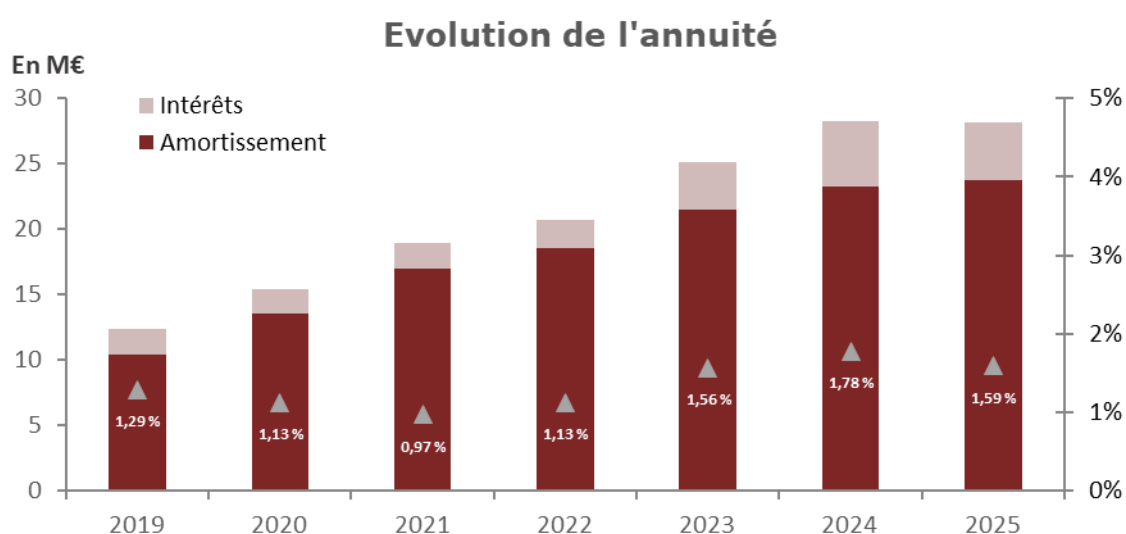
Par ailleurs, des emprunts avaient déjà été contractualisés lors des consultations de 2024, ce qui a permis de limiter le recours à de nouveaux financements en 2025. En 2024, la Mairie de Toulouse avait contractualisé un contrat cadre avec la Banque Européenne d'Investissement pour un montant de 180M€ mobilisables sur 5 ans, destinés au financement de la rénovation, de l'extension et de nouvelles constructions de groupes scolaires publics dans la commune de Toulouse. Sur ce montant, 35 M€ ont été mobilisés en 2025.

Le taux moyen de la dette du budget principal de la Mairie de Toulouse s'établit ainsi à 1,59 % en 2025, contre 1,78 % en 2024, confirmant ainsi d'une légère baisse à la suite des mouvements enregistrés sur les taux variables.

Une annuité qui progresse avec l'encours

En 2024, l'annuité augmentait de 12% par rapport à 2023, sous l'effet principalement de l'amortissement du capital (59 %) puis de l'augmentation de la charge d'intérêts (41 %). Cette évolution résultait également de l'entrée en amortissement des emprunts récents, ainsi que par l'augmentation des taux variables.

En 2025, malgré une augmentation de près de 19 % de l'encours de dette (+50 M€), l'annuité a légèrement reculé, d'environ 0,3 % par rapport à 2024. Cette évolution s'explique par une progression de 2 % de l'amortissement du capital, combinée à une baisse marquée de 12 % de la charge d'intérêts, illustrant la baisse significative des taux variables au cours de l'exercice 2025.



Une dette sécurisée

L'encours de dette de la collectivité est composé à 100 % de contrats classés A1, soit le niveau le plus sûr de la charte Gissler.
Les emprunts à taux fixe voient leur part diminuer en 2025 (68 % contre 71 % en 2024), à la suite de la mobilisation d'un contrat en taux variable auprès de l'AFL.

Caractéristique de la dette au 31/12/N	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de dette en M€	150,98	197,51	220,60	236,14	275,90	272,66	323,91
Nombre d'emprunts	17	25	28	27	30	31	35
Taux moyen	1,29 %	1,13 %	0,97 %	1,13 %	1,56 %	1,78 %	1,59 %
Part d'emprunts à Taux Fixe	61 %	67 %	73 %	75 %	77 %	71 %	68 %
Durée de vie moyenne en années	6,9	7,3	7,4	7,4	7,6	7,6	7,5
Capacité de désendettement en années	2,1	3,8	3,5	3,5	3,1	4,0	3,2

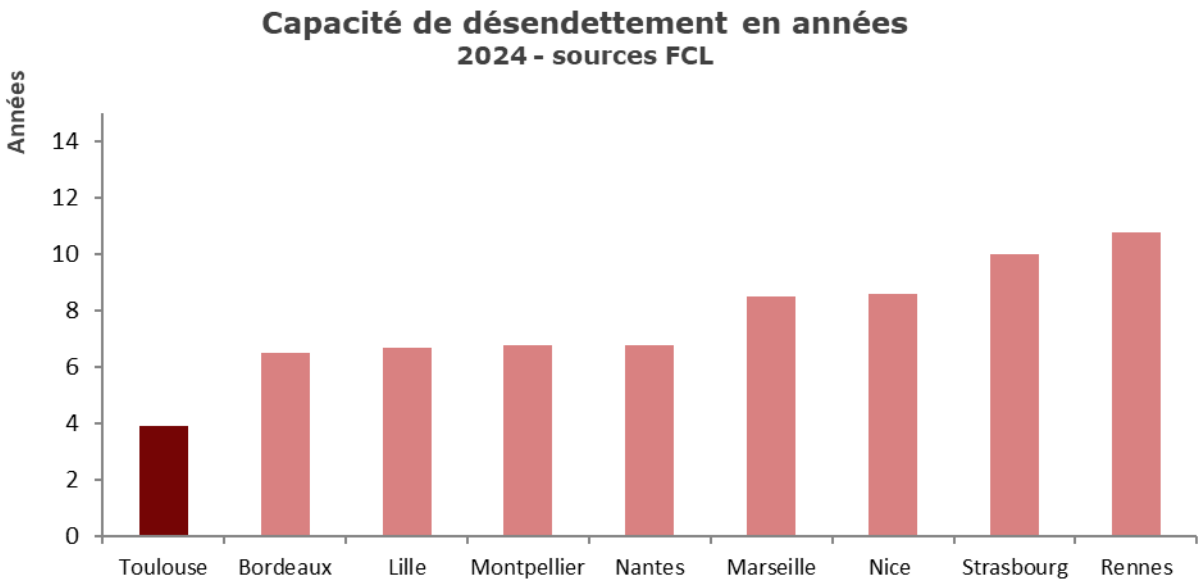
*hors dépôts et cautionnements

B. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement permet de calculer le nombre d'années théorique nécessaire à la collectivité pour amortir son stock de dette à condition qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute.

En 2025, la capacité de désendettement de la Mairie de Toulouse se dégrade légèrement, s'établissant à 3,9 ans contre 3,0 ans en 2024. Cette dégradation reste toutefois maîtrisée : malgré la hausse du niveau d'endettement, la progression de l'épargne brute par rapport à l'année précédente permet de maintenir une capacité de désendettement à un niveau très satisfaisant.

La collectivité se maintient ainsi largement en deçà du seuil d'alerte de 12 ans.



(Source : FCL, 2024)

En comparaison avec les niveaux des principales communes de plus de 200 000 habitants

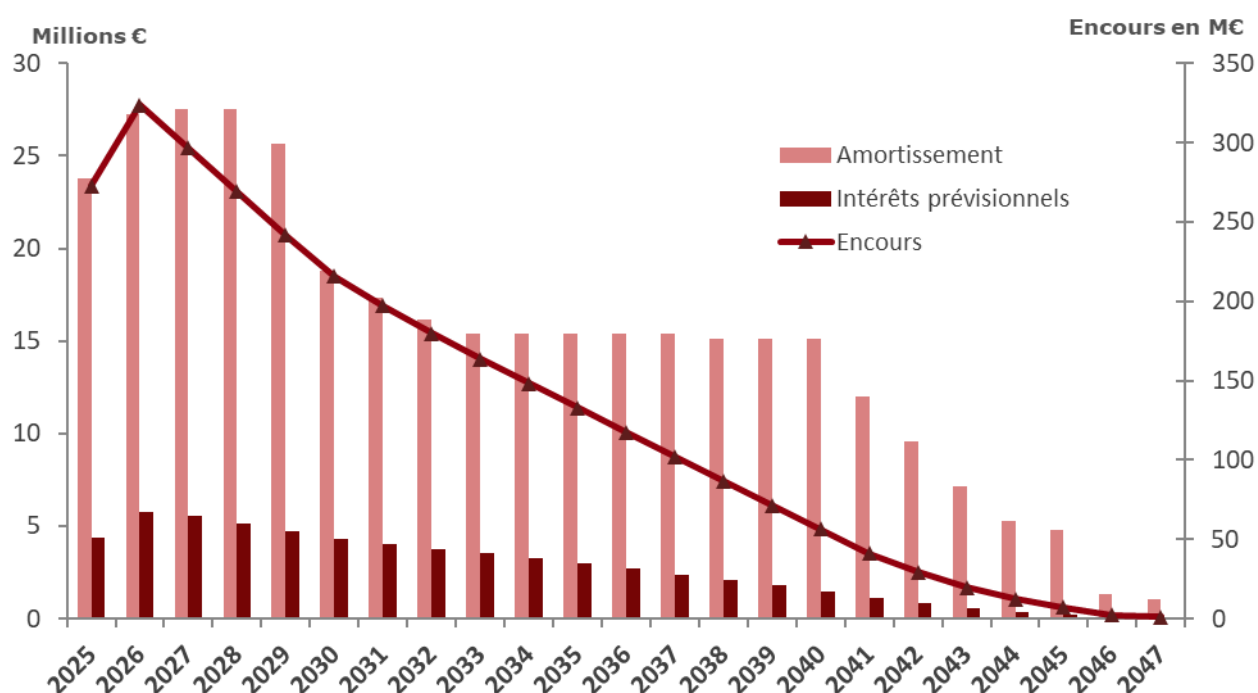
(hors Paris), elle continue à figurer parmi les plus basses, tout comme en 2023 (dernières données comparables connues).

C. Extinction de l'encours de dette

L'extinction de l'encours de dette révèle des annuités en paliers, indicateurs d'une dette jeune, distribuée sur différentes durées.

Au-delà de la hausse de l'encours prévue en 2026, qui se traduira mécaniquement par une augmentation des remboursements l'année suivante, un autre pic se profile nettement en 2030. Celui-ci s'explique par l'arrivée à échéance simultanée de plusieurs emprunts : des emprunts de 2014 remboursables sur 15 ans, ainsi que des contrats de 2019 d'une durée de 10 ans.

Extinction de l'annuité de dette (emprunts 2025 intégrés)



VI. Conclusion

Le compte financier unique de l'année 2025 fait état de résultats très satisfaisants pour la Mairie de Toulouse et conforte des choix de gestion prudents mis en place dès la fin d'année 2024 pour anticiper des décisions nationales contraignantes.

Les directions opérationnelles se sont mobilisées pour maintenir la qualité des services offerts aux habitants.

Le niveau d'épargne a permis de poursuivre le programme d'investissement prévu et de garder une courbe d'extinction de dette bien en deçà des seuils d'alerte.

Ainsi, l'exercice 2025 démontre la capacité de la Mairie de Toulouse à conjuguer anticipation, maîtrise de ses dépenses et maintien d'un programme d'investissement ambitieux. Les résultats obtenus consolident les fondamentaux financiers de la collectivité et lui permettent d'aborder les exercices à venir avec des marges de manœuvre dans un environnement budgétaire qui demeure incertain.

2025

Rapport du Compte Financier Unique

.....

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 26-0226

N° de passage en séance : 9.2

Objet de l'acte : Compte financier unique 2025 - Budget Principal

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires

Date de la séance : 19 juin 2026

Identifiant unique de l'acte :

Date de transmission en Préfecture : 25/06/2026

Date de réception en Préfecture : 25/06/2026

- Document à conserver avec l'original de l'acte -